

PLAN CLIMAT / AGENDA 21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

IV – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE



Rapport d'étude n° Plan Climat / Agenda 21 CACP
 IV - Evaluation environnementale

Version : V 3 définitive

Date : 5 septembre 2018

Commanditaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I - Démarche de construction du plan climat et Justification des choix	6
I- 1. <i>Evaluation du premier plan d'action</i>	6
I - 1. 1. Contexte historique et bilan des actions « PCET » de 2010	6
I - 1. 2. Bilan du volet Climat : focus sur les 22 actions du Plan Climat Energie Territorial de 2010.....	7
I - 1. 3. Synthèse de l'intégration des enjeux dans le précédent Agenda 21 PCET	8
I- 2. <i>L'implication des habitants du territoire</i>	9
I- 3. <i>les enjeux à prendre en compte dans la construction du PCAET</i>	11
I- 4. <i>La démarche de co-construction</i>	14
I - 4. 1. Ateliers du 14 mars 2016	16
I - 4. 2. Ateliers du 12 mai et du 28 juin 2016.....	17
I - 4. 3. rédaction des fiches actions, avril à decembre 2016	18
I- 5. <i>Justification des choix retenus</i>	19
I - 5. 1. couplage du PCAET avec l'Agenda 21	19
I - 5. 2. sélection des actions « sans regret ».....	19
I - 5. 3. les actions non retenues à ce stade dans le PCAET	20
I - 5. 4. l'engagement des partenaires	20
I- 6. <i>plan d'action final / évolution suite à l'avis de l'AE</i>	21
II - Présentation résumée du PCAET	23
III - Etude des incidences environnementales du PCAET / Agenda 21	34
III- 1. <i>Principes et méthode</i>	34
III- 2. <i>Impacts sur le climat, l'air et l'énergie</i>	35
III - 2. 1. impact sur les émissions de GES et les consommations d'énergie fossile	35
III - 2. 2. incidences sur la qualité de l'air	44
III - 2. 3. adaptation au changement climatique	49
III - 2. 4. les incidences sur le climat, l'air et l'énergie du PLD	51
III- 3. <i>Autres incidences sur le milieu physique</i>	56

III- 4.	<i>incidences sur le milieu naturel</i>	58
III- 5.	<i>Incidences sur le paysage</i>	62
III- 6.	<i>Incidences sur le milieu humain</i>	64
III - 6. 1.	<i>incidences en termes de bruit</i>	64
III - 6. 2.	<i>Incidences sur la santé</i>	65
III - 6. 3.	<i>autres incidences sur le milieu humain</i>	65
III - 6. 1.	<i>synthèse des actions ayant une incidence sur le milieu humain</i>	66
IV -	Conclusion de l'évaluation environnementale stratégique	71
IV- 1.	<i>Axe1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique</i>	72
IV- 1.	<i>Axe 2 - Bâtiment</i>	75
IV- 1.	<i>Axe 3 - Planification énergétique</i>	78
IV- 1.	<i>Axe 4 - Réduction des consommations</i>	81
IV- 1.	<i>Axe 5 - Air, santé et environnement</i>	83
IV- 1.	<i>Axe 6 - Biodiversité et agriculture</i>	84
IV- 1.	<i>Axe 7 - Consommation et production durable</i>	86
IV- 1.	<i>Axe 8 - DEPLACEMENTS</i>	88
IV- 1.	<i>Axe 9 - PILOTAGE</i>	90
IV- 1.	<i>Axe10 – COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE</i>	91
V -	méthodes de mise en œuvre de l'EES	93
V- 1.	<i>état initial de l'environnement</i>	94
V- 2.	<i>Analyse des impacts</i>	95
V- 3.	<i>Pilotage de l'EES</i>	95
V- 4.	<i>Auteurs de l'EES</i>	95

INTRODUCTION

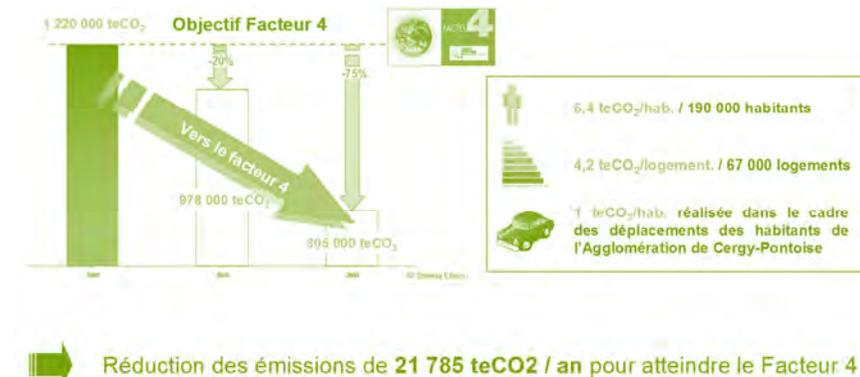
En adoptant, dès mai 2010, un Agenda 21 - Plan Climat Energie territorial (PCET), la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) s'est engagée à expérimenter de nouvelles actions et à évoluer vers un projet de territoire durable.

Dans la continuité des objectifs nationaux et internationaux pour le développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique, l'Agglomération de Cergy-Pontoise s'est engagée à l'atteinte des objectifs de la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (TEPCV) :

GES : - 40 % en 2030 et facteur 4 en 2050

Energie finale : - 20 % en 2030 et - 50 % en 2050

Energies renouvelables : 23 % en 2020 et 37 % en 2030



Dans le cadre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et en conformité avec le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 la CACP a renouvelé son engagement en faveur du climat et du développement durable en définissant son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Agenda 21 partenarial.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

Le présent document constitue l'évaluation environnementale du PCAET de la CACP. Le PCAET en lui-même fait l'objet d'un rapport indépendant.

L'état initial de l'environnement, complété par le diagnostic territorial, est présenté dans un document indépendant en première partie du plan climat.

Le document s'appuie sur le guide de l'ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » publié par l'ADEME en novembre 2016.

Il est constitué des parties suivantes :

- Démarche de construction du PCAET
- Présentation résumé du PCAET de la CACP
- Etude des incidences du projet sur l'environnement.

PLAN CLIMAT / AGENDA 21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY- PONTOISE

IV – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

I - DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT



I - DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT ET JUSTIFICATION DES CHOIX

I- 1. EVALUATION DU PREMIER PLAN D'ACTION

I - 1. 1. CONTEXTE HISTORIQUE ET BILAN DES ACTIONS « PCET » DE 2010

En 2010, à l'issue d'une première concertation, la CACP a adopté un programme d'actions conjoint Agenda 21/Plan Climat Energie Territorial, faisant le choix d'engager une double démarche qui s'inscrivait dans la continuité de son premier engagement, datant de 2007 (« Objectif Agenda 21, 44 actions pour le développement durable »).

Comme l'agenda 21, l'objectif du PCET est de mettre en cohérence les actions du territoire, ses décisions et politiques publiques afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique cohérente, concertée et ambitieuse.

En ce sens, le PCET est le volet « climat » du projet territorial de développement durable représenté par l'Agenda 21.

Il comprenait 4 axes, 16 objectifs et 71 actions, ce qui en faisait un document ambitieux.

Le bilan de l'avancement du plan d'actions du premier agenda 21 – PCET est positif puisque 89 % des actions sont aujourd'hui réalisées ou toujours en cours.

Parmi les 71 actions lancées ou programmées en 2010 :

- 28 ont été réalisées (certaines sont terminées, d'autres se poursuivent),
- 35 sont engagées,
- 8 restent en phase d'étude ou sont abandonnées.

Chaque année, le rapport annuel de la situation en matière de développement durable de la CACP fait le bilan de ce premier plan d'action. Les actions sont classées selon les 5 finalités du développement durable. Les résultats de chaque action sont disponibles ainsi qu'une liste d'indicateurs (voir annexe 1 et 2)

Par ailleurs, la CACP a profité de la COP21 pour mettre en place un dispositif « **Cergy-Pontoise s'engage pour le climat !** » qui a consisté notamment à organiser une visite d'un parc éolien dans l'Oise, réalisé par l'entreprise cergy-pontoise Enertrag, et à apporter une aide financière à l'achat d'un chauffe-eau solaire (jusqu'à 500 euros) ou de vélos à assistance électrique (VAE) (13 dossiers en 2015). Ce dispositif, expérimental, a été repris mi 2016 dans le cadre du PLD avec une aide portée à 250 euros pour l'achat d'un VAE ou d'une trottinette électrique. Au total, plus d'une centaine d'aides ont été versées.

I - 1. 2. BILAN DU VOLET CLIMAT : FOCUS SUR LES 22 ACTIONS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE 2010

Depuis l'adoption de son premier PCET-agenda21 en 2010, les Plans Climat Energie Territoriaux sont devenus obligatoires en 2012 pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants avec l'application de la loi dite « Grenelle II » (Loi n°2010-788 engagement national pour l'environnement).

Démarche de développement durable ciblant particulièrement la lutte contre les changements climatiques, le Plan Climat Energie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la vulnérabilité climatique à court, moyen et long terme.

Parmi le programme d'actions du précédent Agenda 21/PCET, 22 actions étaient spécifiquement identifiées au Plan Climat, constituant, de fait, les premières actions d'une politique « climat-énergie » sur le territoire. Le bilan est le suivant :

- Les 8 actions concernant le développement équilibré et durable du territoire (Actions 16, 17, 21, 22, 24, 25, 27,28) sont pour certaines simplement engagées (action 17 sur la constitution d'éco-parcs d'activités) ou déjà largement réalisées comme le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD action 27) et le programme d'adaptation de l'éclairage public aux usages et enjeux environnementaux (action 28, dans le contexte du PPP). La mise en œuvre de la charte pour un aménagement durable (21) et la promotion environnementale des bâtiments (22) seront poursuivies dans cadre du futur plan climat. De plus, les actions relatives au plan de développement des ENR (16) et à la mobilisation d'agents chargés de sensibiliser les différents publics aux enjeux du

développement durable (25) seront engagées dans la prochaine période (2017 – 2022).

- Le bilan des 7 actions visant à rendre la CACP exemplaire grâce à la mise en œuvre des actions identifiées suite au Bilan carbone (2009 - cabinet Solving Efeso) est globalement positif, notamment grâce à la réalisation du programme de construction d'équipements durables (Théâtre 95, stade Maradas). A l'exception de la rénovation de l'hôtel d'agglomération qui est toujours en cours.
- Les actions de renforcement de l'attractivité du territoire (4 actions) sont bien engagées comme les actions en faveur de l'éco-tourisme (action2, développement des visites thématiques) Les actions liées à la mobilité durable sont en cours comme les actions 6 et 7 sur la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et l'amélioration de la circulation des transports collectifs mais représentent aujourd'hui encore des objectifs stratégiques pour le territoire et figurent à ce titre, dans le programme d'actions du Plan Local de Déplacement 2016 – 2020 arrêté en février 2016.
- Parmi les actions liées au renforcement des solidarités (3 actions), l'action 39 relative à la création d'une Ressourcerie a bien avancé (ce projet, lié à l'ouverture de la nouvelle déchèterie associe plusieurs associations du territoire), l'action 35 relative à la prévention de la précarité énergétique a tout juste été engagée avec la mise en place du chèque chauffage urbain.
- Enfin, il est à noter que certaines actions emblématiques ou prioritaires n'ont pas encore été engagées comme la mise en place du plan territorial de développement des énergies renouvelables (action 16).

I - 1. 3. SYNTHÈSE DE L'INTEGRATION DES ENJEUX DANS LE PRECEDENT AGENDA 21 PCET

ENJEU GLOBAL	Niveau de prise en compte	Commentaire
Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique	++ Pour les déplacements et l'habitat - Pour les autres volets	Très bonne prise en compte des enjeux en termes de déplacements, ayant abouti sur le nouveau Plan Local de Déplacement Quelques actions sur l'habitat Autres secteurs émetteurs de GES non pris en compte
Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)	+	Actions GES ci-dessus + Démarches autour des déchets et de l'eau
Protection de l'atmosphère et Qualité de l'air	+	Indirectement traitée par toutes les actions sur les déplacements
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+	Charte de la biodiversité Actions variées
Aménagement ou investissement durable	+	Actions ponctuelles de nouveaux équipements de haute qualité Prise en compte dans le volet déplacement Charte pour un aménagement durable
Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)	+	Actions sur les énergies renouvelables conduites en interne A déployer sur le territoire
Cohésion sociale et solidarité	+	Actions surtout autour de l'éducation et de l'habitat (précarité énergétique)
Adaptation au changement climatique	-	Thème non abordé dans le plan d'action 2011
Sensibilisation des acteurs aux enjeux	-	Quelques actions autour des déplacements
Epanouissement de tous les êtres humains	+	Accessibilité : progrès effectués, démarche à poursuivre

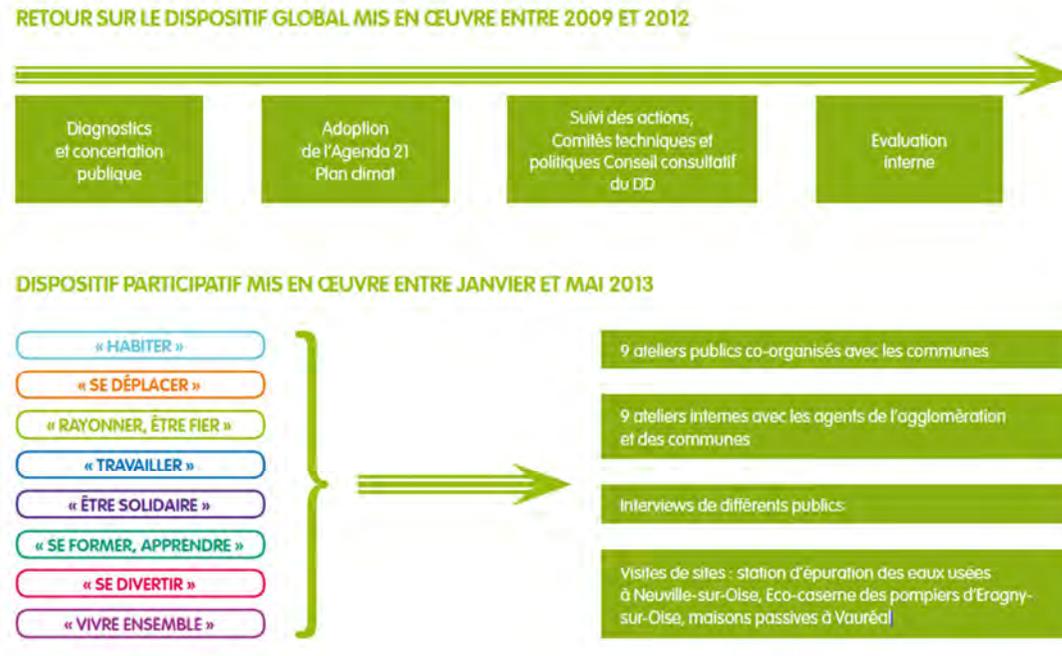
I- 2. L'IMPLICATION DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Le souhait de la Communauté d'agglomération est d'inscrire le Plan Climat/Agenda 21 dans une logique participative et partenariale. Il s'agit en effet de partager les résultats des bilans et de réfléchir collectivement, grâce à des rencontres et échanges dédiés, à des perspectives d'évolution.

L'ambition est aussi d'en savoir plus sur les nombreuses actions et bonnes pratiques des acteurs locaux (institutions, entreprises, associations...) afin de susciter un engagement collectif et lisible à

l'échelle du territoire autour des défis à relever pour un développement plus durable.

De manière concrète, la dynamique participative s'est articulée autour de 8 thèmes et de différents types de rencontres et échanges :



A l'issue de cette concertation, un livre blanc a été constitué, il restitué :

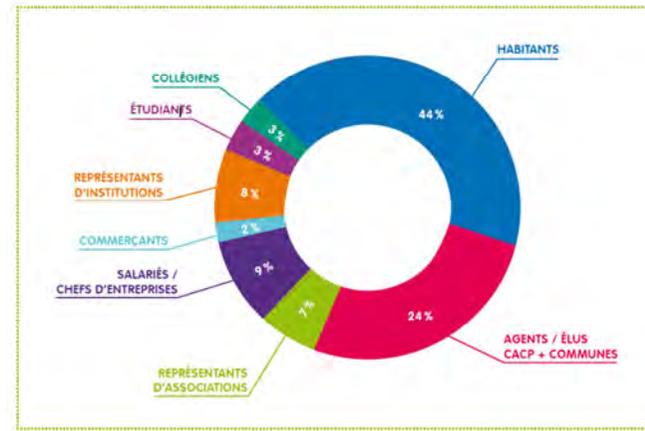
- le bilan des actions de la Communauté d'agglomération et d'actions menées par des communes de l'agglomération en faveur du développement durable, présentées lors des ateliers ;
- les idées d'actions ayant émergé grâce au dispositif participatif mis en œuvre et principalement à travers les ateliers internes à la Communauté d'agglomération et les ateliers publics organisés sur le territoire avec les communes.

Il s'articule autour des différentes thématiques mises en débat lors de la concertation, divisées à leur tour en sous-thématiques ayant permis, durant les réunions, à de petits groupes de travail d'approfondir ces sujets.

Au total, ce sont environ 360 participants qui ont pris part au dispositif participatif mis en place, croisant ainsi les différents regards (élus, agents, communes, habitants, représentants d'associations, d'entreprises, salariés...) durant au total une cinquantaine d'heures de travail et d'échange.

De manière plus précise, 93 participants ont été recensés sur la série de 9 ateliers internes dont 17 agents des communes de l'agglomération. Les 9 ateliers publics ont dénombré 182 participants. Par ailleurs, 34 personnes ont été interviewées, parmi lesquelles des collégiens, étudiants, salariés, commerçants et retraités. Les 4 visites de sites auront réuni une cinquantaine de participants.

RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX ATELIERS, INTERVIEWS, VISITES DE SITES (hors ateliers internes)



Dans le cadre des ateliers de concertation, 2 types de contributions ont été demandés aux participants :

- Un regard sur des réalisations de la Communauté d'agglomération et de communes de Cergy-Pontoise en faveur du développement durable, afin d'alimenter le travail de prise de recul sur le travail engagé notamment depuis 2010 ;
- Un regard sur l'avenir et sur de nouvelles idées d'actions en vue de l'actualisation de l'Agenda 21 - Plan Climat énergie.

Le Livre blanc a eu pour ambition de retranscrire de manière fidèle les propositions auxquelles ont permis d'aboutir ces temps d'échange et de réflexion collective. Il se concentre sur les idées proposées en vue d'une actualisation du programme d'actions en les restituant sans filtre ni censure

I- 3. LES ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PCAET

A l'issue de la phase de diagnostic, les enjeux à prendre en compte dans le Plan d'action ont été identifiés selon 10 thématiques. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

ENJEU GLOBAL	Enjeux locaux et préconisations pour le Plan Climat Agenda 21
<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique</p>	<p>Déplacements et transport de marchandises (1/3 des émissions de GES) PLD récent et engageant le territoire, cohérent avec les enjeux de mobilité, notamment de la Région parisienne. Le dernier kilomètre du fret urbain reste à traiter, de même que les solutions alternatives au transport routier : train, transport fluvial...</p> <p>Habitat et bâtiments (1/3 des émissions de GES) Mettre en place une politique ambitieuse de rénovation thermique de l'habitat (individuel, social et copropriétés) Viser la démonstration et l'entraînement du tertiaire public. Intégrer le secteur tertiaire (bureaux et commerces) dans les démarches de réduction des émissions de GES</p>
<p>Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)</p>	<p>Autres secteurs Economie : développer l'emploi local et favoriser l'économie circulaire (les 7 piliers) Déchets : poursuivre les démarches et les amplifier Préserver la ressource en eau et suivi de la qualité Généraliser les actions de sensibilisation au sein de toutes les communes (famille zéro déchets, famille à énergie positive, mallette énergie...), actions de proximité (cadre GUP, abattement TFPB), avec les bailleurs... Intégrer ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques</p>

ENJEU GLOBAL	Enjeux locaux et préconisations pour le Plan Climat Agenda 21
<p>Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)</p>	<p>Pas de diagnostic approfondi sur le territoire (étude ENR à l'échelon régional) Les potentiels d'énergies renouvelables semblent sous exploités sur le territoire et nécessitent une planification à moyen terme (chauffage urbain renouvelable, photovoltaïque, géothermie, solaire thermique, énergie des eaux usées et énergie fatale, méthanisation...) Développer l'écologie industrielle et territoriale et favoriser la production industrielle locale et soutenable Favoriser les circuits courts, les produits locaux et de saison Réfléchir aux énergies alternatives dans le transport, et en particulier la filière GNV (logistique...) Réduire les émissions liées à l'alimentation : travail dans la restauration collective et actions de sensibilisation, Réduire le gaspillage et les déchets</p>
<p>Adaptation au changement climatique</p>	<p>Le schéma départemental de prévention des Risques Naturels identifie les risques suivant sur le territoire de la CACP : inondations (débordement, remontée de nappe, ruissellement pluvial) mouvement de terrain (cavités, éboulements, retrait-gonflement des argiles) Analyser l'impact du changement climatique sur ces phénomènes Ralentir l'écoulement des eaux pluviales sur les zones aménagées : limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales. Eaux pluviales, assainissement, eau potable : réflexion à mener sur la vulnérabilité des infrastructures publiques face au risque inondation, sur les événements à prendre en compte (intensification des pluies) ; améliorer la protection contre les inondations et organiser la résilience sur les infrastructures publiques Améliorer la gestion des eaux pluviales sur les secteurs sensibles recensés. Des mesures spécifiques devront être prises concernant l'adaptation au changement climatique (nature en ville, gestion des eaux, urbanisme...)</p>
<p>Protection de l'atmosphère, qualité de l'air et santé</p>	<p>Niveau de la qualité de l'air satisfaisant mais une attention particulière doit être apportée aux abords des voies de circulation afin d'éviter les concentrations de nuisances : pollutions de l'air et auditive. Plan local de déplacement volontaire Aborder les autres problématiques environnementales liées à la santé : qualité de l'air intérieur, produits chimiques, bruit, alimentation...</p>

ENJEU GLOBAL	Enjeux locaux et préconisations pour le Plan Climat Agenda 21
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	<p>Thématique abordée au sein de la CACP avec la cellule biodiversité et la charte d'aménagement.</p> <p>Intégrer des actions dans le Plan Climat en reliant bien la thématique biodiversité aux autres thématiques comme la réduction des émissions de GES (puits de carbone) et l'adaptation au changement climatique.</p>
Aménagement ou investissement durable	<p>Les enjeux en termes d'aménagement sont essentiellement à intégrer dans le SCOT qui entre en révision en 2016. Des préconisations pourront être émises dans le Plan Climat Agenda 21.</p> <p>Les documents d'urbanisme, SCOT, mais aussi PLU, devront être à la hauteur des enjeux.</p> <p>Charte d'aménagement à actualiser régulièrement</p> <p>Amélioration du cadre de vie (GUP) et poursuite du renouvellement urbain</p>
Cohésion sociale et solidarité	<p>Anticiper le vieillissement de la population ; renforcer le lien entre les générations (étudiants/séniors) Agir face au vieillissement simultané des logements construits dans les années 60 et 70 afin d'éviter des situations socialement difficiles et inégalitaires.</p> <p>Lutter contre les discriminations</p> <p>Promotion de la citoyenneté</p> <p>Rénovation des quartiers, lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Accès aux soins et à la santé pour tous</p>
Sensibilisation des acteurs aux enjeux	<p>Alimentation, consommation et mobilité sont 3 postes importants d'émissions de GES, et dépendent essentiellement de comportements individuels</p> <p>La population de Cergy-Pontoise est jeune, la sensibilisation aux enjeux du développement durable est donc essentielle</p> <p>Structurer les démarches, sensibiliser toutes les populations</p> <p>Mobilisation de tous les acteurs du territoire</p>
Epanouissement de tous les êtres humains	<p>En lien avec la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de la population passe par l'augmentation de la qualité de vie des habitants : mobilité, gestion des niveaux de bruit, confort de l'habitat, cadre de vie, accès au sport et à la culture, alimentation saine, parité/mixité mais aussi par l'implication de la population dans la gestion du territoire et les relations intergénérationnelles...</p>

I- 4. LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Le nouveau PCAET-agenda 21 (2018-2023) a été réalisé avec les partenaires de l'agglomération. Pour réaliser ce travail, et notamment être en conformité avec la loi TEPCV, le SRCAE et les obligations d'un PCAET, la CACP a fait appel à un prestataire chargé d'accompagner la démarche de co-construction et d'élaboration du document. Le groupement composé des cabinets conseil ETD et JPC Partners pour l'expertise climat, GES, urbanisme, aménagement, environnement (biodiversité, air, eau, ENR.) ainsi qu'en terme de concertation avec l'appui du cabinet Bonheur et business pour la partie communication

Les enjeux de la démarche partenariale sont de :

- Fédérer les énergies autour de quelques objectifs communs, créer une émulation et des échanges d'expériences entre partenaires,
- Inciter l'ensemble des acteurs locaux à mettre en œuvre des actions en phase avec ces objectifs, et à mener des actions (seul ou en commun) correspondant aux trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique,
- Restituer au grand public une démarche territoriale, coordonnée entre acteurs, et évaluée.

Les partenaires sont : d'abord les 13 communes, les délégataires de service public, les acteurs économiques, les établissements d'enseignement, les bailleurs sociaux, et des associations.

Ainsi le PCAET/Agenda21 est composé de trois catégories d'actions :

- ✓ Les actions significatives et propres à la CACP en lien avec son champ de compétences,
- ✓ Des actions nouvelles coconstruites fédérant divers partenaires
- ✓ Des actions propres à chaque partenaire et s'inscrivant dans les orientations du PCAET/Agenda21.

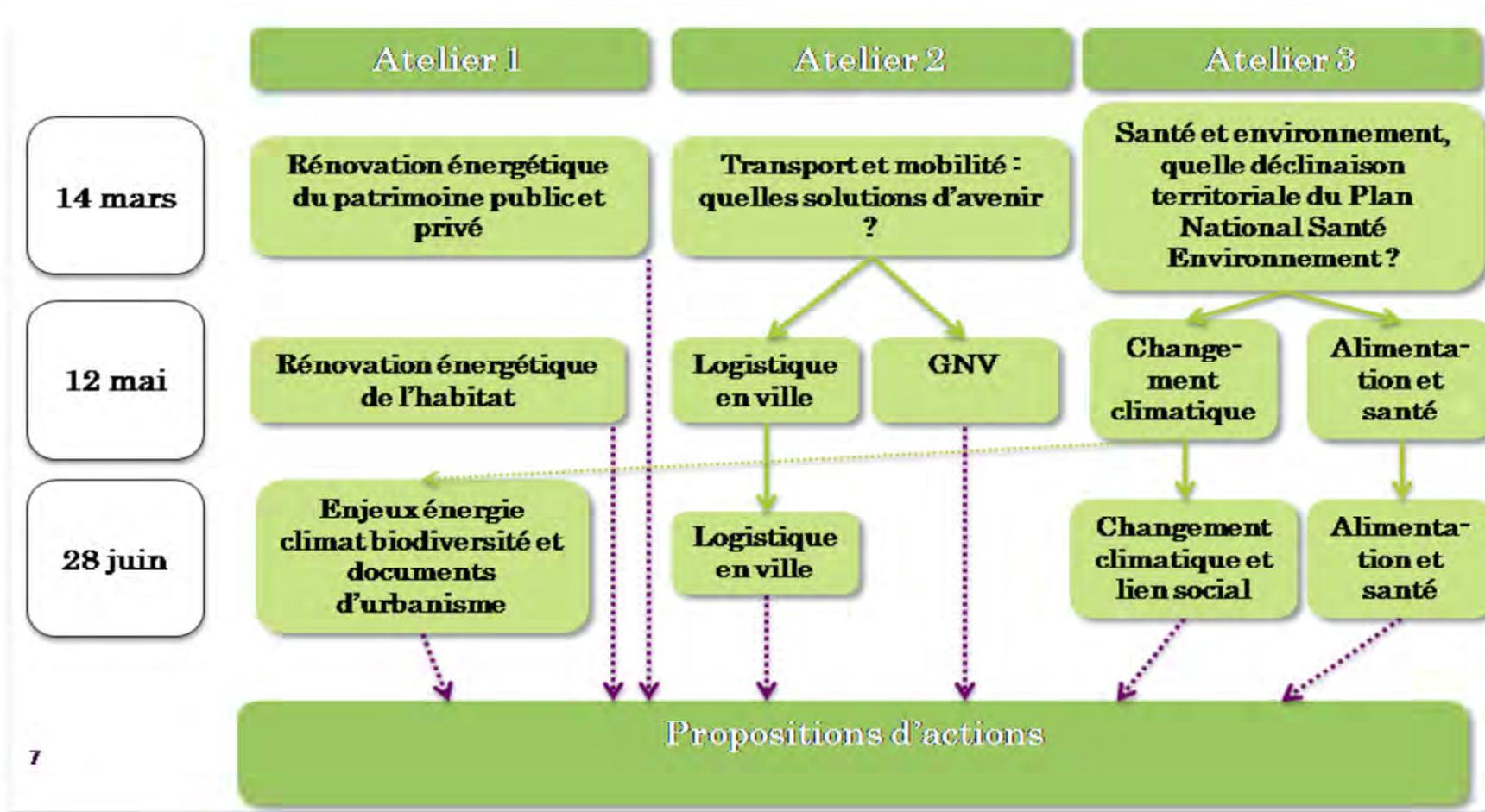
Concernant cette dernière catégorie, une charte d'engagement est proposée. Elle trace les engagements de chacun (avec idéalement des objectifs précis et datés), tout en laissant une souplesse et une autonomie de mise en œuvre pour chacun des partenaires.

Les partenaires se sont impliqués de 2 manières : en participant aux 3 séances de travail proposées en 2016 et/ou en remplissant une ou plusieurs fiches-actions.

Le PCAET-Agenda21 sera évolutif et complété au fur et à mesure pour tenir compte de la maturation de la réflexion, des capacités des partenaires, de la complexité et des contraintes liées à des actions partenariales. Une actualisation sera faite tous les ans.

SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

360° à nos ateliers / synthèse



Comme on peut le constater sur le schéma précédent, la co-construction du plan climat a permis d'aborder plusieurs thématiques. Ces ateliers ont fait évoluer le plan d'action grâce aux propositions de nouvelles actions par les partenaires.

I - 4. 1. ATELIERS DU 14 MARS 2016

Cette première session de co-construction a comporté 3 ateliers réalisés en deux parties :

- première partie : plusieurs exposés informatifs pour prendre connaissance du contexte et de l'organisation territoriale autour des problématiques des ateliers (rénovation, mobilité et santé-environnement)
- Seconde partie : débats entre les participants et propositions d'actions

Atelier 1 : rénovation énergétique du patrimoine public et privé

Après une présentation complète des obligations en matière de transition énergétique, des outils et dispositifs existants sur le territoire et de retours d'expérience, 7 premières pistes d'actions ont été identifiées :

- ✓ Satisfaire les besoins de conseil aux copropriétés
- ✓ Reproduire l'action collective de rénovation de pavillons individuels sur l'énergie « gaz »
- ✓ Faire les bilans énergétiques des bâtiments publics du territoire
- ✓ Former les entreprises et les maîtres d'ouvrage
- ✓ Sensibiliser aux changements de comportement
- ✓ Etude sur valorisation de la chaleur des déchets en été (réseau de froid)
- ✓ Qualité architecturale et rénovation énergétique

Démarche de construction du plan climat et Justification des choix

Atelier 2 : transport et mobilité : quelles solutions d'avenir ?

Forts de témoignages (tout en gardant en tête les deux thèmes : vers une expérimentation locale du Gaz Naturel Véhicule ; la logistique en ville et le traitement du dernier km), l'atelier mobilité s'est enrichi de connaissance et notamment de 4 premières pistes d'actions concrètes pour le futur PCEAT/AG21 :

- ✓ Soutenir le pôle compétitivité Mov'éo pour favoriser le développement de mobilités alternatives et de facilitateur de mobilité (plateforme internet, logiciel...)
- ✓ Développement de la méthanisation sur le territoire / d'une filière biométhane
- ✓ Déploiement des PDIE à d'autres parcs d'activité
- ✓ Déploiement du label « objectif CO2, les transporteurs s'engagent » (<http://www.objectifco2.fr/>)

Atelier 3 : Santé et environnement, quelle déclinaison territoriale du Plan National Santé Environnement ?

Après une présentation du contexte réglementaire (PNSE) et des enjeux représentés par le thème Santé Environnement, cet atelier a permis d'identifier de premières pistes d'actions :

- ✓ Faire connaître la méthode d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) afin de sensibiliser tout acteur susceptible d'impacter la santé par ses actions : élus, collectivité, professionnel de l'urbanisme, aménageur...
- ✓ Utiliser le levier santé comme moyen de balayer tous les sujets qui touchent le social
- ✓ Modifier les relations entre les pouvoirs publics et les milieux associatifs (partage du pouvoir.)
- ✓ Des projets concrets : faire connaître et développer les chemins de randonnées, mettre en place des jardins thérapeutiques.

I - 4. 2. ATELIERS DU 12 MAI ET DU 28 JUIN 2016

La seconde et la troisième session d'ateliers ont permis d'approfondir chacune des problématiques et de faire évoluer les propositions d'actions.

Atelier 1 : Rénovation énergétique du patrimoine public et privé, Rénovation énergétique de l'habitat privé

Actions travaillées :

- ✓ Satisfaire les besoins de conseil aux copropriétés
- ✓ Reproduire l'action collective de rénovation de pavillons individuels sur l'énergie « gaz »
- ✓ Faire les bilans énergétiques des bâtiments publics du territoire
- ✓ Former les entreprises et les maîtres d'ouvrage
- ✓ Sensibiliser aux changements de comportement
- ✓ Etude sur valorisation de la chaleur des déchets en été (réseau de froid)
- ✓ Qualité architecturale et rénovation énergétique

Atelier 2 : Transport et mobilité : quelles solutions d'avenir ? Développement du GNV sur le territoire / Solutions alternatives pour la logistique en ville / traitement du dernier kilomètre

Actions proposées et travaillées :

- ✓ Implantation d'une station GNV sur le territoire : action court terme
- ✓ Déploiement du GNV sur le territoire : action moyen terme
- ✓ Changer et développer le parc de véhicules routiers pour une flotte GNV

Démarche de construction du plan climat et Justification des choix

- ✓ Soutenir le pôle compétitivité Mov'éo pour favoriser le développement de mobilités alternatives et de facilitateur de mobilité (plateforme internet, logiciel...)
- ✓ Déploiement des PDIE à d'autres parcs d'activité
- ✓ Déploiement du label « objectif CO2, les transporteurs s'engagent » (<http://www.objectifco2.fr/>)
- ✓ Favoriser l'implantation de zone logistique de proximité afin de favoriser les véhicules propres en limitant les déplacements
- ✓ Harmoniser les horaires dans les zones de livraison sur les 13 communes et les stationnements partagés

Atelier 3 : Santé et Environnement, quelle déclinaison territoriale du Plan National Santé Environnement ? Alimentation et santé dans les quartiers prioritaires / Adaptation de la ville au changement climatique / Lien social et changement climatique

Les pistes d'actions proposées sur alimentation et santé :

- ✓ Sensibiliser, éduquer à la santé et à la nutrition tous les publics : à l'école, dans la restauration collective, les loisirs
- ✓ Développer des ateliers de cuisine, des échanges interculturels et intergénérationnels
- ✓ Donner envie et faire connaître / développer les jardins familiaux et partagés, les circuits de proximité
- ✓ Adhérer au réseau Villes actives du Plan Nutrition et Santé (pour les communes)

Les pistes d'actions proposées sur Adaptation de la ville au changement climatique :

- ✓ Repenser la fonction de l'arbre en ville (ombre,
- ✓ Fraîcheur, biodiversité, espaces de ressourcement... et adapter nos modes de gestion aux nouveaux usages
- ✓ Favoriser la végétalisation de la ville, se fixer des objectifs qualitatifs et impliquer la population (ex Parisien des carnets d'adaptation)

- ✓ Repenser la fonction des espaces publics : rompre l'isolement social, lieu d'appropriation citoyenne, lien à la terre (jardinage, fonction alimentaire...)
- ✓ Favoriser la mobilisation de tous pour lutter contre les canicules : sensibiliser les personnes à risque, informer les personnes relais

I - 4. 3. REDACTION DES FICHES ACTIONS, AVRIL A DECEMBRE 2016

Les propositions d'actions issues des ateliers ont ensuite été retravaillées par la CACP et ses partenaires.



METHODE DE REDACTION DES FICHES ACTIONS

Fin décembre 2016, **125 fiches actions avaient été reçues** :

Démarche de construction du plan climat et Justification des choix

- ✓ Communes : Cergy, Pontoise, St Ouen l'Aumône, Vauréal, Eragny, Courdimanche, Maurecourt
- ✓ Délégataires de service public ou assimilés : Véolia, Cylumine, Stivo
- ✓ Acteurs économiques : club Face, Grdf, La Poste, Spie, access-sit, organéo, Enedis
- ✓ Institutionnels : CAUE, collège G Philipe, Comue, Crous, UCP, Essec, CCI, CMA.
- ✓ Bailleurs sociaux : Logement francilien, Emmaus Habitat
- ✓ Associations : Afev, Ardies, Baba, CCDDA, Ferme de Pontoise, Ferme d'Eancourt, Francas, incroyables comestibles, Streetcultivateur

La première analyse de ce plan d'action a été présentée en Comité de Pilotage de la CACP le 16 décembre 2016. Les remarques présentées lors de ce comité de pilotage ont été intégrées à la version finale du PCAET.

I- 5. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

I - 5. 1. COUPLAGE DU PCAET AVEC L'AGENDA 21

La CACP a depuis 2012 fait le choix original de coupler les démarches de PCAET et d'Agenda 21. Le plan d'action 2018-2023 a donc été élaboré dès le départ en prenant en compte l'ensemble des enjeux du développement durable.

Un Agenda 21 poursuit en effet les cinq finalités résumant les textes fondateurs du développement durable :

- ✓ Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ✓ Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- ✓ Lutter contre et anticiper le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- ✓ Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- ✓ Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette approche a garanti dès le début une lecture plus ouverte des objectifs du programme d'action, élargie aux enjeux autres que l'air, l'énergie et le climat.

I - 5. 2. SELECTION DES ACTIONS « SANS REGRET »

La méthode de l'évaluation environnementale prévoit de définir des actions, puis d'analyser leurs incidences et de supprimer les actions aux impacts trop négatifs, ou d'élaborer des mesures de réduction. La CACP a fait le choix politique de supprimer dès le

début les actions ayant des effets négatifs sur les piliers du développement durable.

La sélection des actions de court terme, pour le PCAET 2018-2023, s'est donc effectuée essentiellement sur la base d'actions « sans regret ».

Action « sans regret » : Action dont les bénéfices sont supérieurs aux coûts et pouvant avoir des impacts bénéfiques pour la thématique envisagée mais aussi sur d'autres domaines. Elles constituent une entrée utile pour encourager le passage à l'opérationnel.*

Le PCAET ayant en grande partie été élaboré avant l'obligation réglementaire de réalisation de l'EES, il n'a pas été conservé de traces détaillées des actions abandonnées. Il est à noter que les actions proposées par les services et par les partenaires lors des ateliers relevaient essentiellement de ces actions « sans regret », la méthode d'élaboration ayant été bien comprises par l'ensemble des acteurs.

Mais cette méthode, basée sur la prise en compte des 5 piliers du développement durable, explique que les incidences des actions, présentées dans la partie suivante, soit presque entièrement des incidences positives.

I - 5. 3. LES ACTIONS NON RETENUES A CE STADE DANS LE PCAET

Selon la méthode expliquée au paragraphe précédent, de très nombreuses fiches actions ont été proposées par les acteurs. Une partie d'entre elles n'ont pas été retenues dans le plan climat 2018-2023, essentiellement car elles n'étaient pas encore suffisamment abouties. Seules les actions suffisamment décrites et planifiées ont ainsi été retenues dans le programme d'action.

Il est prévu ensuite une actualisation régulière du programme d'action, avec l'intégration progressive de ces fiches actions et des nouvelles qui émergeraient des partenaires.

Les actions listées sont les suivantes

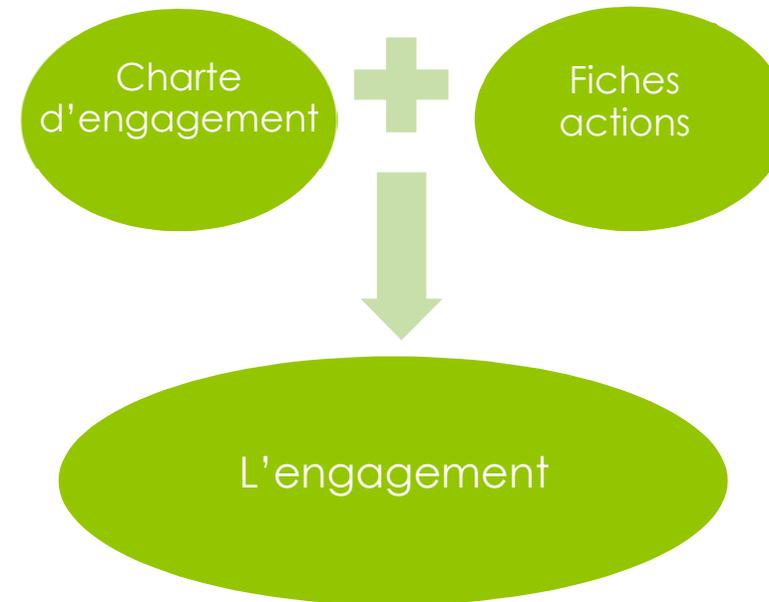
- ✓ Le tri des biodéchets par le Crous ;
- ✓ la mise en place de véhicules électriques à des locataires par le logement francilien ;
- ✓ de petits projets d'investissement de la Ferme d'Ecancourt ;
- ✓ l'installation de panneau solaire sur les immeubles de la Zac des Linandes

I - 5. 4. L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Cet engagement est formalisé sur la base d'une charte d'engagement. Les premières chartes ont été signées lors de la réunion des partenaires du 16 octobre 2017. La signature se

Démarche de construction du plan climat et Justification des choix

poursuivra tout au long des années 2018-2023. Les chartes d'engagement signées sont disponibles en annexe du PCAET.



L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

I- 6. PLAN D'ACTION FINAL / EVOLUTION SUITE A L'AVIS DE L'AE

Suite à l'avis de l'autorité environnementale, le plan d'action a été complété.

9 nouvelles fiches actions ont été ajoutées :

- ✓ 2.8. Ville de Cergy : Mise en place d'un fonds d'aide à l'accompagnement d'un projet de rénovation énergétique des copropriétés
- ✓ 3.9. CACP : GEOTHERMIE : étude d'opportunité de répondre à l'appel à projet de l'ADEME IDF Trias ; étude du potentiel de développement de la méthanisation avec le Pnr du Vexin français
- ✓ 7.15. CACP : Promotion du compostage domestique
- ✓ 9.2 CACP : réalisation des bilans carbone territoire et Patrimoine et service sur 2017-2018. Concernant cette action, il s'agissait d'un oubli dans le plan d'action. L'appel d'offre pour la réalisation des deux bilans a été lancé en avril 2016. L'étude a démarré en octobre 2017 (réunion de lancement le 21 octobre 2017). Les bilans seront disponibles au premier semestre 2018.
- ✓ - 9-8 : suivi et enrichissement des chartes d'engagement
- ✓ - Enedis a rejoint la démarche en proposant les 4 **actions suivantes** :
 - 2.9 Rénovation écologique des bâtiments d'Enedis

- 3.10 Mise à disposition des données énergétiques du territoire
- 4.10 Programme de sensibilisation du personnel aux écogestes
- 8.12 Accompagner le développement du véhicule électrique

D'autres fiches actions ont été renforcées : (10 actions)

- ✓ 2.4 Réhabilitation de logements sociaux
- ✓ 3.3 Lutte contre la précarité énergétique (PLH)
- ✓ 5.5 Expérimenter le robot mesurant la qualité de l'air intérieur
- ✓ 6.1 Agriculture pérenne et durable sur le territoire
- ✓ 7.7 Prévention et optimisation de la gestion de déchets (10% au lieu de 7%)
- ✓ 7.11 Recyclage des déchets de distributeurs automatique (Crous)
- ✓ 8.4 Bus : dédiélisation et baisse de CO²
- ✓ 8.5 Plans de Déplacement Inter-Entreprises (pdie)
- ✓ 8.6 le nombre de véhicules électriques CACP
- ✓ 9.1 Animation de la démarche

PLAN CLIMAT / AGENDA 21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY- PONTOISE

IV – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

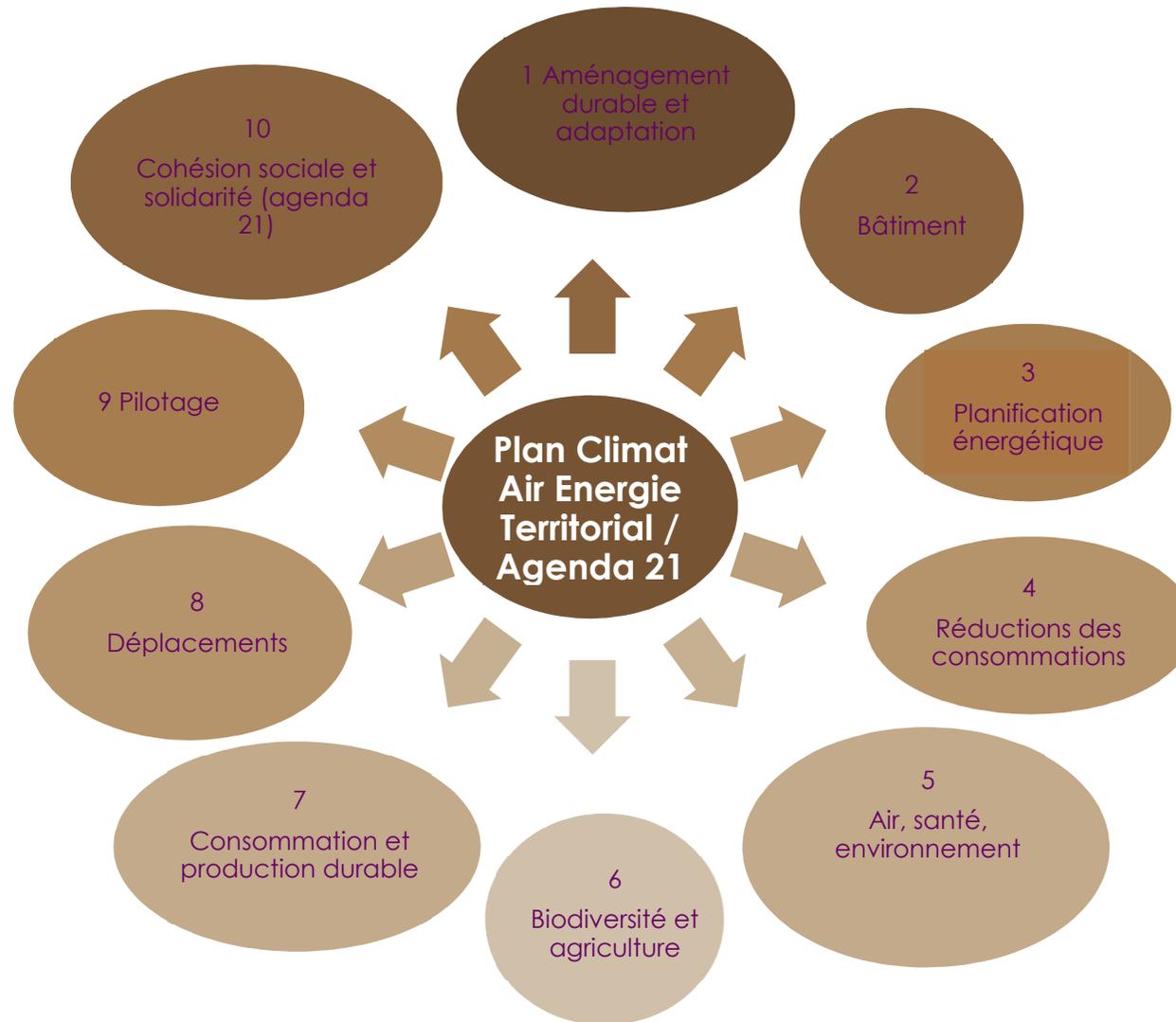
II - PRESENTATION RESUMEE DU PCAET



II - PRESENTATION RESUMEE DU PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CACP comporte actuellement 105 actions. Rappelons qu'il sera enrichi tous les ans.

Des axes opérationnels, au nombre de 10, structurent le Plan d'actions, et rappellent le contexte commun à la thématique de travail, les éléments de diagnostic, les liens avec des documents supra ou infra du territoire, les objectifs à atteindre comme critère d'éligibilité (opérationnels ou non), les opportunités et menaces identifiées sur les thématiques qu'ils englobent.



STRUCTURE DU PLAN D'ACTION DE LA CACP

Le tableau dans les pages suivantes présente la liste des 105 actions programmées. Le détail des thématiques et des actions est disponible dans le document de présentation du PCAET.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.1	ETUDE DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIONS ASSOCIEES	CACP	Stratégie urbaine / Mission DD / DEU (eau)
	1.2	DECLINAISON DU SRCE " TRAME VERTE ET BLEUE : DE LA PLANIFICATION REGIONALE A LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE"	Acteurs	CAUE
	1.3	ACTUALISER LA CHARTE D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA CACP ET INTEGRER LA THEMATIQUE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	CACP	DUO
	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	CACP / Acteurs	A Pierquin / DSU / mobilité / Dév éco Hammerson
	1.5	RECOMMANDATIONS POUR LE SCOT	CACP	Mission DD / BE
	1.6	RECOMMANDATIONS POUR LES PLU	CACP	Mission DD / BE
	1.7	GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES	CACP	Direction écologie urbaine
	1.8	PROGRAMME DE VEGETALISATIONS ET DE PLANTATIONS	CACP	DGUT
	1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	Acteurs	logement francilien

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
2 - Bâtiment	2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	CACP	Patrimoine-Bâtiment / Mission DD / BE
	2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	Communes	Pontoise Maurecourt / Cergy CCDDA / J.M. Vincent
	2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	CACP	DEU / Mission DD
	2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	CACP / Acteurs	CACP / logement francilien / Emmaüs habitat
	2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	CACP / Acteurs	Direction écologie urbaine (REV)
	2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), GESTION TECHNIQUE (GTB) DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE PAR UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT DE LA CDC (INTRACTING)	Acteurs	UCP
	2.7	ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES	Communes	Cergy
	2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	Communes	Cergy
	2.9	RENOVATION ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'ENEDIS	Acteurs	ENEDIS

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
3 - Planification énergétique	3.1	ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TERRITORAIL DE L'ENERGIE, QUI COMPREND PLUSIEURS ETUDES	CACP	Direction écologie urbaine
	3.2	STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP	CACP	Direction écologie urbaine / Patrimoine-Bâtiments
	3.3	LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	CACP	Pilotage par les solidarités urbaines avec le service habitant. En partenariat avec la Mission DD, la DEU (Energie) le Développement Economique (implication du club Face et des entreprises)
	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	CACP	Direction écologie urbaine
	3.5	SOUS COMPTAGE ENERGIE A LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	3.7	ENERTRAG : ORGANISATION DE VISITE DE PARC EOLIEN. ETUDIER LES OPPORTUNITES LOCALES	Acteurs	Enertrag
	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	CACP	DGUT
	3.9	GEOOTHERMIE : ETUDE D'OPPORTUNITE ; étude du potentiel de développement de la méthanisation	CACP / Acteurs	CACP / Ademe / UCP / Région / PNR Vexin
	3.10	METTRE A DISPOSITION LES DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE	Acteurs	ENEDIS

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
4 - Réduction des consommations	4.1	RACCORDEMENT DU FOYER SOCIAL ARPEJ/ESPERER AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN.	CACP	
	4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	CACP	Patrimoine Bâtiments / direction des sports
	4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	CACP / Communes	CACP DGUT / Eragny / St Ouen l'Aumône
	4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	CACP	Direction écologie urbaine
	4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	CACP / Communes	CACP / Maurecourt / St Ouen l'Aumône
	4.6	OPTIMISATION ENERGETIQUE DES POSTES D'ASSAINISSEMENT	CACP	DGUT
	4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	CACP	CACP : DSI, secrétariat général Saint Ouen l'Aumône
	4.8	REMPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF	CACP	DGUT
	4.9	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU CYCLE DE L'EAU	CACP	Direction écologie urbaine
	4.10	"ECOGESTES ENSEMBLE" : PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL AUX ECOGESTES	Acteurs	ENEDIS
5 - Air, santé et environnement	5.1	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR	CACP	Mission DD et biodiversité
	5.2	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE BRUIT	CACP	Direction écologie urbaine
	5.3	APPROCHE SUR LES NOUVELLES SUBSTANCES DANS LE MILIEU NATUREL	CACP	Direction écologie urbaine
	5.4	FAVORISER LE RECOURS A L'EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE (EIS) EN MATIERE D'APPUI A LA DECISION	CACP	Mission DD et biodiv
	5.5	EXPERIMENTER DIYA ONE, ROBOT MESURANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	Acteurs	Partening robotics
	5.6	MEDIATION ANIMALE DANS UNE STRUCTURE D'EDUC AU DD	Acteurs	Association les z'herbes folles
	5.7	AMELIORER LA SANTE MENTALE	CACP	Solidarités Urbaines

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	CACP	Mission DD et services concernés
	6.2	PRESERVATION DE LA ZONE MARAICHERE	Communes	Cergy
	6.3	PRESERVATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	Communes	Maurecourt
	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	Communes	Saint Ouen l'Aumône
	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	Communes / CACP / Acteurs	CACP / Vauréal / Eragny / St Ouen l'Aumône / Pontoise / Ferme d'Eancourt / Ferme de Pontoise / BA ba / Incroyables comestibles / Streetcultivateur / Francas / ...
	6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	Communes / CACP / Acteurs	CACP mission DD et DGUT / St Ouen l'Aumône / Pontoise / Vauréal / Ferme pédagogique de Pontoise
	6.7	EDUCATION A LA BIODIVERSITE ET A L'ENVIRONNEMENT	CACP / Acteurs	CACP / Ferme d'Eancourt / collège G Philippe
	6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	CACP	Direction écologie urbaine
	6.9	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	CACP	Direction écologie urbaine
	6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	Acteurs	Ferme d'Eancourt
	6.11	REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE	CACP	DGUT
	6.12	ESSEC ; OPERATION "ADOpte UNE ABEILLE", « ADOPT A BEE, BE API »	Acteurs	ESSEC

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
7 - Consommation et production durable	7.1	ECONOMIE CIRCULAIRE : ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	CACP	Mission DD / Dév Eco / DEU
	7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	Acteurs	Chambre des métiers (CMA)
	7.3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	Acteurs	cci
	7.4	CREATION D'UN FABLAB SUR LE GRAND CENTRE (CERGY)	CACP	Dév Eco / COMUE
	7.5	VALORISATION DES SABLES ISSUS DE LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	7.6	RECYCLAGE PAILLAGE	CACP	DGUT
	7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	CACP	Direction écologie urbaine
	7.8	GESTION DES DECHETS : SENSIBILISATION DES USAGERS	CACP	Direction écologie urbaine
	7.9	COMPOST CHALLENGE !	Acteurs	Organéo
	7.10	INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS	Communes	Pontoise Courdimanche Saint Ouen l'Aumône
	7.11	RECYCLAGE DES DECHETS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	Acteurs	CROUS
	7.12	ATELIER "TERRITOIRES INTELLIGENTS, ENERGIE, MOBILITE" DE LA COMUE PARIS SEINE ET ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL	Acteurs	COMUE
	7.13	SENSIBILISATION DES APPRENTIS	Acteurs	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	Acteurs	Essec
	7.15	PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	CACP	CACP

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	CACP	Mobilité
	8.2	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION	CACP	
	8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV	CACP / Acteurs	Mission DD de la CACP GRDF
	8.4	BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO2	Acteurs	stivo
	8.5	PLANS DE DEPLACEMENT INTER-ENTREPRISES (PDIE)	CACP	Dév éco / Mobilité
	8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE	CACP / Communes	Saint Ouen l'Aumône / CACP
	8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	Communes	Pontoise Saint Ouen l'Aumône
	8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	CACP	DRH
	8.9	RENDRE LES DEPLACEMENTS DANS LE VAL D'OISE AGREABLES ET RESPONSABLES	Acteurs	ardies
	8.10	ORGANISATION D'EVENEMENTS POUR FAVORISER L'UTILISATION DES VELOS (AVEC L'ASSOCIATION VELOS SOLIDAIRES)	Communes	Éragny
	8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS	Acteurs	la Poste
	8.12	ENEDIS : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE ELECTRIQUE	Acteurs	ENEDIS
9 - Pilotage	9.1	ANIMATION DE LA DEMARCHE PCAET / AGENDA 21	CACP	Mission DD / BE
	9.2	réalisation des bilans carbone territoire et Patrimoine et services	CACP	Mission DD / DEU
	9.3	LANCEMENT DE LA DEMARCHE CITERGIE (MANAGEMENT DE L'ENERGIE AVEC L'ADEME)	CACP	Direction écologie urbaine
	9.4	NOMINATION D'ECO AGENTS DANS CHAQUE SERVICE DE LA VILLE D'ERAGNY	Communes	Eragny
	9.5	SENSIBILISATION ET RELAIS DU PLAN CLIMAT AUPRES DES ENTREPRISES ET ARTISANS SUR LA PERIODE 2017 - 2022	Acteurs	Chambre de Métiers (CMA) et CCI
	9.6	DEVELOPPER LES CENTRES DE LOISIRS A ERE (EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT)	Acteurs	Les Francas
	9.7	MALLETES PEDAGOGIQUES LE FUTUR C'EST NOUS	Acteurs	association baBA

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
	9.8	SUIVI ET ENRICHISSEMENT DES CHARTES D'ENGAGEMENT	CACP	CACP
AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.1	AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR TOUS	CACP	Pat-BAT / Dir Solid Urb
	10.2	FOND DE SOLIDARITE EAU (DISPOSITIF D'AIDE POUR PAYER LES FACTURES)	CACP	Direction écologie urbaine
	10.3	PROJET TEKNIK : AMELIORER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE ET DE SES METIERS AUPRES DES JEUNES	CACP	Dév éco / FACE
	10.4	DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION	CACP	direction des achats / Solidarités urbaines et autres services ...
	10.5	ACCES A LA SANTE (AVEC LA CREATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)	Communes	Cergy
	10.6	TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES : ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	CACP	Relations internationales
	10.7	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES ET SEMI-COLLECTIFS D'ENFANTS ET DE COLLEGIENS	Acteurs	AFEV Val d'Oise
	10.8	"ACCES-SIT", UNE ENTREPRISE LIBEREE	Acteurs	Acces-sit
	10.9	DEMARCHE RSE GLOBALE ET RECHERCHE LABEL LUCIE ET CERTIFICATION ISO14001	Acteurs	stivo
	10.10	DEVELOPPER LE "PASS CAMPUS" PERMETTANT AUX ETUDIANTS UN ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE À TARIF REDUIT	CACP	Dir sport et vie étudiante
	10.11	MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU HANDICAP	CACP	DRH
	10.12	OPERATION DE SUIVI-OPERATIONNEL DES 8 COPROPRIETES DE LA BASTIDE	Communes	Cergy
	10.13	MA COMMUNE MA SANTE (MISE EN PLACE DE COMPLEMENTAIRES SANTE)	Communes	ville d'Eragny

PLAN CLIMAT / AGENDA 21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

IV – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

III - ETUDE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PCAET / AGENDA 21



III - ETUDE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PCAET / AGENDA 21

III- 1. PRINCIPES ET METHODE

Les impacts ont été classés selon le tableau ci-dessous :

Actions opérationnelles	Impact direct	Positif	Fort	+++
			Modéré	++
			Faible	+
		Neutre ou négligeable		0
		Négatif	Faible	-
			Modéré	--
Fort	---			
Actions non opérationnelles : études, sensibilisation et communication, planification	Impact indirect, positif ou négatif			

III- 2. IMPACTS SUR LE CLIMAT, L'AIR ET L'ENERGIE

III - 2. 1. IMPACT SUR LES EMISSIONS DE GES ET LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE FOSSILE

Un des premiers objectifs fixés au PCAET est de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et les consommations d'énergie fossile.

Sur la base des actions prévues et de leurs objectifs chiffrés, une quantification des émissions de gaz à Effet de Serre évitées a été réalisée. Cette quantification permet d'obtenir un ordre de grandeur. Elle a été appliquée sur les émissions actuelles, en considérant le périmètre constant d'ici à 2022.

Seule une partie des actions a pu être quantifiée, pour plusieurs raisons :

- ✓ Certaines actions n'ont pas ou peu d'impact sur les émissions de GES mais sur d'autres problématiques
- ✓ Certaines actions concernent la planification ou se situent en amont. L'impact indirect sur les émissions n'est alors par quantifiable. **Seul l'impact direct des actions a été quantifié.**
- ✓ Enfin, certaines actions ne sont pas assez matures pour permettre leur quantification.

On constate que ces actions permettent d'obtenir une réduction de 40 200 Teq CO2 soit 3,3% sur le volet territorial.

Ce chiffre peut paraître faible au regard de l'objectif de -20%, mais il ne faut pas perdre de vue que la CACP n'est qu'un des acteurs du territoire. Les actions prises en compte sont celles

portées par la CACP ou ses partenaires impliqués dans la démarche.

Il faut rappeler que la CACP n'a qu'un rôle d'animation. Toutes les actions des partenaires ne figurent pas dans le plan climat pour plusieurs raisons, à commencer par le fait que la CACP n'est pas au courant de toutes les actions en cours sur le territoire.

Les partenaires ne s'impliquent que sur la base du volontariat et ne transmettent que certaines actions, pas toutes.

Enfin, de nombreuses actions sont menées sans que la CACP ne soit informé (ex des rénovations dans des copropriétés ou dans du logement social, des changements de flottes automobiles ou des actions de rénovation de bâtiments dans des entreprises...

Ceci justifie que le total des gains GES et énergie du plan d'action soit inférieur à l'objectif total fixé sur le territoire. La CACP et ses partenaires associés ne peuvent réaliser à eux-seuls toutes les réductions d'émission de GES.

38 partenaires sont cependant associés au PCAET. Leurs actions, comptées dans le plan d'action, ont été évaluées au même titre que celles de la CACP.

L'engagement de ces partenaires est en cours de formalisation grâce aux chartes d'engagement, qui sont fournies en annexe du PCAET.

La démarche d'enrichissement continue prévue par le PCAET consiste à associer chaque année de nouveaux partenaires, par le

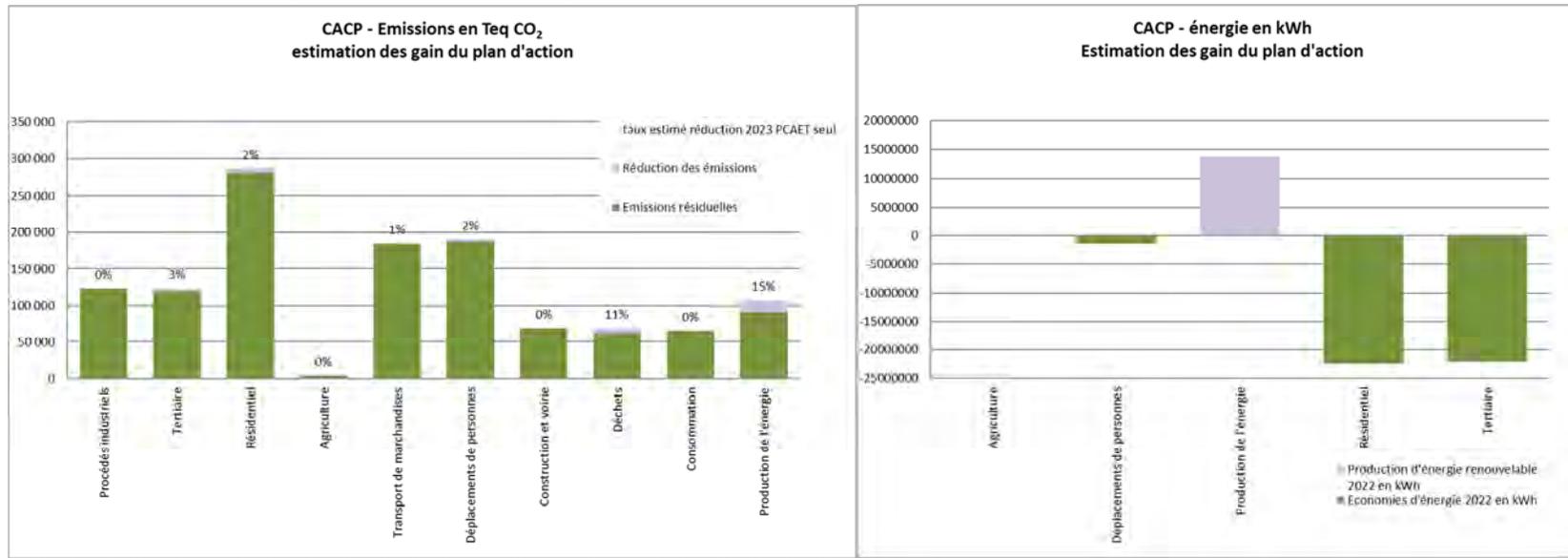
biais de la signature de charte d'engagement. Cette action, essentielle, permettra de mobiliser des acteurs du territoire de plus en plus nombreux afin d'atteindre les objectifs de réduction territoriaux.

Le tableau suivant présente la déclinaison de l'impact des actions.

N° action	NOM ACTION	Gain espéré en 2023		
		Gain total 2023 en kWh	Production ENR 2023 en kWh	gain total 2023 en kg eq CO2
1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	302 860		24 835
2.1 / 3.2 / 4.2 / 4,6	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	8 200 000		1 340 000
2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	9 61 563		222 944
2.3 3.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	6 623 925		1 592 460
2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	16 587 375		4 005 000
2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	358 333		115 000
2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE	3 495 620		1 052 086
2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	1 863 750	0	450 000
3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN		13 600 000	16 000 000
3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION		92 500	32 375
3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE		13 690	4 792
4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	6 667 091		546 701
4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	3 230 640		264 912
4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	82 500		6 765
4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA			9 939

CONSOMMATION DE PAPIER				
6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	3 250		1 287
		gain espéré en 2022		
N° action	NOM ACTION	gain total 2022 en kWh	production ENR 2022 en kWh	gain total 2022 en kg eq CO2
7.3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	360 000		29 520
7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS			6 890 000
7.11	RECYCLAGE DES DECHETS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES			382 085
8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS			4 410 320
8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV			1 520 000
8.4	BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO2	1 441 338		1 248 000
8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE			18 350
8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	23 120		28 000
8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS			72 000
TOTAL		50 201 365	13 706 190	40 267 370

BILAN DES REDUCTIONS DES EMISSIONS DE CO2, VOLET TERRITORIAL



ESTIMATION DES GAINS DU PLAN D'ACTION

Comme expliqué dans la présentation des scénarios, le schéma régional climat air énergie estime que l'évolution tendancielle des émissions de GES est de -16%. Pour mémoire, le **scénario tendanciel** prolonge la dynamique actuelle du territoire : il s'agit d'un scénario défini par le SRCAE qui considère les actions menées sur la base des impulsions législatives et en relation avec le comportement du territoire (accroissement économique avec baisse des consommations énergétiques).

Ce scénario défini à l'échelle régionale ne tient pas compte de la construction des logements neufs qui est une des caractéristiques du territoire de Cergy-Pontoise. Un calcul a donc été effectué afin d'intégrer ces nouveaux logements dans les émissions de GES.

Le résultat est présenté dans le tableau ci-contre, **afin de positionner le plan d'action par rapport à la dynamique territoriale.**

Il est cependant important de préciser que ce calcul présente une grande incertitude et est donc fourni uniquement à titre informatif.

Rappelons aussi que la collectivité a fixé pour son territoire un objectif de -20% en 2023 par rapport à 2008. Cet objectif n'est pas basé sur les émissions de 1990, car le territoire Cergy-Pontain a connu une évolution démographique intense depuis 1990.

Si le plan d'action actuel ne permet pas d'atteindre les -20%, il s'inscrit cependant dans la bonne trajectoire. La CACP et ses partenaires, en participant à une réduction de 3% des émissions du territoire, contribuent à atteindre un objectif territorial qui sera

complété par les actions des autres acteurs. La démarche d'amélioration continue entreprise s'attachera à impliquer de nouveaux acteurs chaque année.

	kg eq CO2	%
Emissions totale du territoire de la CACP en 2008	1 222 100 000	
Gains du scénario tendanciel SRCAE	-195 536 000	-16,0%
Impacts de la construction de logements 2009-2015	26 670 000	2,2%
Impacts de la construction de logements 2017-2022	8 505 216	0,7%
Gains du PCAET 2018-2023	-40 267 370	-3,3%
Gain total	-200 628 154	-16,4%

Outre l'impact quantitatif présenté ci-dessus, le tableau suivant présente l'analyse des impacts directs des principales actions concernant les émissions de GES (cf. tableau détaillé à la fin de l'étude pour l'estimation de l'ensemble des actions).

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le climat et l'énergie
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	++
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	+
2 - Bâtiment	2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	+++ : rénovation des bâtiments les plus énergivores avec diminution de 20% des émissions de GES et des consommations d'énergie
2 - Bâtiment	2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	+++ : rénovation des bâtiments communaux : gain direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES (120 Teq CO2)
2 - Bâtiment	2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	+++ . Les gains directs sont estimés à 1300 Teq CO2. Mais la structuration du conseil aux particuliers et aux acteurs locaux sur le territoire aura des incidences indirectes très positives par effet d'entraînement et de mobilisation
2 - Bâtiment	2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	+++ . 4000 teq CO2 Action qui sera enrichie tout au long de la démarche avec la prise en compte de nouvelles démarches des bailleurs sociaux
2 - Bâtiment	2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	++ : gain direct lié à la rénovation des 50 pavillons. Gain indirect grâce à la méthodologie mise en place qui permettra la multiplication de ces interventions
2 - Bâtiment	2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), GESTION TECHNIQUE (GTB) DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE PAR UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT DE LA	+++ : gain direct de 1052 teq CO2 et de 19 millions de kWh

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le climat et l'énergie
CDC (INTRACTING)			
2 - Bâtiment	2.7	ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES	+ : l'action a notamment pour but de sensibiliser à l'enjeu de la rénovation
2 - Bâtiment	2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	+++ : gain direct de 500 teq CO2 et de 2 millions de kWh
2 - Bâtiment	2.9	ENCOURAGER UNE GESTION ECOLOGIQUE DES BATIMENTS	+ : gain direct non quantifié
3 - Planification énergétique	3.2	STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP	+++ : rénovation des bâtiments les plus énergivores avec diminution de 20% des émissions de GES et des consommations d'énergie
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	+++ : gain direct de 16 000 teq CO2 et production de 13,6 millions de kWh renouvelables. Incidences positives aussi sur la qualité de l'air avec réduction des émissions de polluants, suppression du recours au charbon
3 - Planification énergétique	3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION	++ : production de 92 500 kWh renouvelable et économie de 32 Teq CO2
3 - Planification énergétique	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	+ : production d'énergie renouvelable
4 - Réduction des consommations	4.1	RACCORDEMENT DU FOYER SOCIAL ARPEJ/ESPERER AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN.	+ : effet positif sur la réduction des émissions de GES et la qualité de l'air
4 - Réduction des consommations	4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	+ : effet positif sur la réduction des émissions de GES et la consommation d'énergie

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le climat et l'énergie
4 - Réduction des consommations	4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	++ : action permettant la réduction des consommations d'énergie électrique et d'émissions de GES
4 - Réduction des consommations	4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	++ : action permettant la réduction des consommations d'énergie électrique et d'émissions de GES
4 - Réduction des consommations	4.6	OPTIMISATION ENERGETIQUE DES POSTES D'ASSAINISSEMENT	+ réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
4 - Réduction des consommations	4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	+ réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
4 - Réduction des consommations	4.8	REPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF	+ réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	+ . Effet indirect
6 - Biodiversité et agriculture	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	+
7 - Consommation et production durable	7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	+ . Les écodéfis permettent de réduire notamment les consommations d'énergie
7 - Consommation et production durable	7.3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	++. Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
7 - Consommation et production durable	7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	+++. Economies de 6890 teq CO2
7 - Consommation et production durable	7.9	COMPOST CHALLENGE !	+

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le climat et l'énergie
7 - Consommation et production durable	7.10	INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS	+
7 - Consommation et production durable	7.11	RECYCLAGE ET TRI DES DECHETS (NOTAMMENT DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES)	+
7 - Consommation et production durable	7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	+
7 - Consommation et production durable	7.15	PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	+
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	+++ . Réduction des émissions de GES estimée à 4 400 Teq CO ₂ . Réduction des émissions de polluants
8 - Déplacements	8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV	++. Gain estimé à environ 1500 teq CO ₂
8 - Déplacements	8.4	BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO ₂	++. Gain estimé à environ 1250 teq CO ₂ . réduction des émissions de polluants
8 - Déplacements	8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE	+. Gains estimé à 18 teq CO ₂ . réduction des émissions de polluants
8 - Déplacements	8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	+. Gain estimé à 28 teq CO ₂
8 - Déplacements	8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO ₂ LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS	+. Réduction des émissions de GES estimées à 72 teq CO ₂ . Les véhicules électriques contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants
8 - Déplacements	8.12	ENEDIS : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE ELECTRIQUE	+ : gain GES non quantifié Les véhicules électriques contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants

III - 2. 2. INCIDENCES SUR LA QUALITE DE L'AIR

Le PCAET de Cergy-Pontoise a prévu un certain nombre d'actions afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Ces actions sont notamment regroupées dans l'axe 5 « Air, Santé et Environnement ».

La transition énergétique engagée par le territoire visant à limiter sa dépendance aux énergies fossiles et à développer ses énergies renouvelables et de récupération via les réseaux de chaleur notamment a un impact positif sur le compartiment air.

Les principales actions mises en œuvre dans le but d'améliorer la qualité de l'air sont les suivantes.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Pilotage	Incidences attendues sur la qualité de l'air
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	CACP Direction écologie urbaine	+++ La réglementation applicable aux installations de combustion du service public de chauffage urbain évolue en imposant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques (SO2, NOx, CO et poussières). Créé au début de la ville nouvelle, le réseau de chaleur de Cergy-Pontoise est, après celui de Paris, le plus important en Ile-de-France en nombre de MégaW/H fournis. Il s'est déployé au rythme de l'urbanisation de la Ville Nouvelle et connaît aujourd'hui d'importants besoins de rénovation. Le réseau de chaleur permet aujourd'hui de mobiliser massivement des énergies renouvelables (chaufferie biomasse) et de récupération (chaleur produite par l'incinération des déchets) ; depuis 2016, la production de chaleur issue du charbon a été réduite à trois mois par an et sera définitivement abandonnée en 2023. Enfin, la performance des systèmes de traitement centralisé des émissions de fumées et de chaudières constitue un impact positif sur la qualité de l'air du territoire.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Pilotage	Incidences attendues sur la qualité de l'air
5 - Air, santé et environnement	5.1	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR	Mission DD et biodiversité	<p>Indirect positif (étude)</p> <p>La qualité de l'air est un nouvel enjeu à prendre en compte dans les Plans Climats, devenus Air Energie en 2016.</p> <p>Sur la CACP, la source majeure de polluants atmosphériques est constituée par les déplacements. Les enjeux se concentrent autour des grands axes routiers (A15, RN 184, certaines routes départementales et boulevards) mais la superficie et le nombre d'habitants concernés à Cergy-Pontoise par un dépassement de la valeur limite annuelle des polluants sont très faibles pour l'année 2014 (Source AirParif). Le Plan Local de Déplacements validé en 2016 vise la participation de la CACP aux objectifs du PDUIF (à l'horizon 2020, accroissement de 20%TC et 10 % modes actifs et diminution de 2% des déplacements en voitures et 2roues motorisées), ce qui limitera les émissions de polluants. L'arrêt du charbon dans la chaufferie urbaine agira sur le second poste d'émissions de polluants atmosphérique de la CACP.</p> <p>Afin de s'engager plus dans la lutte contre la pollution de l'air et de prendre en compte l'air intérieur dans la démarche Plan Climat, la CACP réalisera en 2017 un diagnostic approfondi qui complètera les données actuellement disponibles et identifiera les actions complémentaires à mener, y compris en matière de qualité de l'air intérieur. L'engagement dans la démarche Cit'ergie, qui intègre depuis 2016 la qualité de l'air, permettra de formaliser cette prise en compte.</p>

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Pilotage	Incidences attendues sur la qualité de l'air
5 - Air, santé et environnement	5.5	EXPERIMENTER DIYA ONE, ROBOT MESURANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	Partnering robotics	<p>Indirect positif (expérimentation)</p> <p>La société Partnering Robotics a développé le robot antipollution unique au monde : Diya One, dont la première version est en cours de commercialisation. Cette jeune entreprise a mis sur pied un robot multiservices évolutif et doté d'une intelligence artificielle révolutionnaire. Mobile, il est capable de naviguer de façon autonome dans différents environnements intérieur et dynamiques pour remplir trois tâches principales : la mesure de la qualité de l'atmosphère intérieure, l'épuration de l'air, l'aide à la gestion énergétique. Alors que la pollution de l'air intérieur est un phénomène ignoré de la plupart des citoyens par manque d'information et de prévention, Partnering Robotics travaille sur cette problématique et propose aujourd'hui une première mondiale, avec Diya One, un produit intégrant différentes technologies pour améliorer les conditions de vie en environnement intérieur, à savoir pour l'instant les bureaux, les musées, les centres commerciaux, les EPHAD.</p> <p>2017 : Projet d'expérimentation d'une nouvelle version de Diya One dans les locaux de la CACP, en lien avec le dispositif régional de financement de projets innovants, Innov'up expérimentation.</p> <p>A partir de 2019 : Autres actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur</p>
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	Mobilité	<p>+++</p> <p>Conformément à sa vocation, le PLD présentera un impact positif sur la qualité de l'air, en réduisant l'usage des transports routiers sur le territoire et en développant l'usage des modes de déplacements alternatifs ou actifs. Ses actions sont particulièrement ambitieuses concernant le développement des transports collectifs et l'usage du vélo ou de la marche à pied. Il affiche une ambition forte pour tendre vers un territoire plus accessible, favorable aux modes actifs. Les résultats devraient être principalement visibles dans la partie centrale du territoire (cœur d'agglomération : Cergy, Pontoise mais aussi Saint-Ouen l'Aumône), où les déplacements automobiles sont les</p>

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Pilotage	Incidences attendues sur la qualité de l'air
				<p>plus nombreux actuellement et où la politique de développement des transports en commun est la plus dynamique.</p> <p>Certaines actions sont, quant à elles, plus complexes à analyser, en particulier le développement des zones de circulation apaisée limitées à moins de 30 km/h ou les zones de rencontre, pour lesquelles les émissions ne seront pas localement optimisées. Cependant, ces mesures sont indispensables en matière de partage de la rue, dans une optique de report modal, et devraient donc voir leurs effets compensés par des baisses globales de trafic routier.</p> <p>Quelques actions pourront cependant présenter un impact négatif localisé : mise en place du covoiturage / autopartage, impliquant la concentration des émissions de polluants à leur niveau. Il sera donc indispensable de veiller à prendre en compte l'ensemble des points d'alerte identifiés sur cette action, pour définir les mesures compensatoires associées à mettre en œuvre.</p>
8 - Déplacements	8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV	Mission DD de la CACP GRDF	++ Le GNV est un carburant alternatif se substituant essentiellement au diesel, ce qui permet de réduire les émissions de particules associées.
8 - Déplacements	8.4	BUS : DE DIELISATION ET BAISSSE DE CO2	stivo	++ L'utilisation de bus hybride réduit les émissions de CO2 mais aussi les émissions de particules, participant à l'amélioration de la qualité de l'air.
8 - Déplacements	8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	DRH	+ Mettre en place dès 2017 des formations pour les agents de la CACP Enjeux : - gestion du personnel - réduction des émissions des véhicules, - réduction des accidents professionnels

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Pilotage	Incidences attendues sur la qualité de l'air
9 - Pilotage	9.2	LANCEMENT DE LA DEMARCHE CIT'ERGIE (MANAGEMENT DE L'ENERGIE AVEC L'ADEME)	Direction écologie urbaine	Indirect positif Le label CITERGIE intègre depuis 2016 les problématiques liées à la qualité de l'air, ce qui entraînera une intégration de ces questions dans l'ensemble des politiques publiques de la CACP.

III - 2. 3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le nouveau décret encadrant les PCAET oblige les collectivités à réaliser une étude de vulnérabilité. Dans le cadre de la révision du SCOT, cette étude sera réalisée en 2017-2018. La collectivité a recruté un bureau d'étude fin 2017 sur la base d'un cahier des charges.

Les observations confirment que le territoire français est déjà impacté par le changement climatique depuis plusieurs décennies, notamment par un réchauffement de la température moyenne annuelle.

Les modèles climatiques indiquent que ces tendances vont se poursuivre. Afin de s'y préparer au mieux, chaque acteur va devoir analyser l'impact des bouleversements du climat sur son activité.

Au niveau régional, les principaux enjeux significatifs identifiés à ce jour sont :

- L'effet d'îlot de chaleur urbain et ses effets associés, sur la dégradation de la qualité de l'air et le taux de mortalité
- La vulnérabilité des infrastructures et services urbains

- La robustesse des écosystèmes
- La disponibilité de la ressource en eau et sa qualité
- Les risques d'inondations/sécheresse
- Les risques sanitaires (allergies, maladies cardio-vasculaires et respiratoires)

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise souhaite que les bouleversements climatiques soient compris et intégrés dans les projets, pour que demain, dans 50 ans, dans 100 ans, les infrastructures, les activités soient adaptées au contexte climatique.

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise souhaite étudier la vulnérabilité de son territoire aux bouleversements climatiques et à la raréfaction des ressources d'énergies fossiles. Cette étude aura pour but de produire des outils de connaissance et de pédagogie, des recommandations, et de définir une approche stratégique sur la vulnérabilité du territoire et les processus d'adaptation qui doivent être mis en œuvre.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Adaptation au changement climatique
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.8	Programme de végétalisations et de plantations	+
2 - Bâtiment	2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	+ à condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été. Notamment pour le siège, situé dans un secteur favorable aux îlots de chaleur
2 - Bâtiment	2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	+ à condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été.
2 - Bâtiment	2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (conseil aux particuliers, accompagnement des acteurs...)	+ à condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été.
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	+ : dans le cadre du schéma directeur territorial, la possibilité d'utiliser le réseau de chauffage urbain pour la production de froid en été sera étudiée.
4 - Réduction des consommations	4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	+ : réduction des consommations d'eau
4 - Réduction des consommations	4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	+ : la réduction des consommations de papier contribue à la préservation des forêts à l'échelle nationale et mondiale.
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	+

III - 2. 4. LES INCIDENCES SUR LE CLIMAT, L'AIR ET L'ENERGIE DU PLD

Rappelons que par sa décision PLD 95 001 2015, l'autorité environnementale a dispensé le PLD de la CACP de réaliser une évaluation environnementale stratégique, en considérant que celle du PDUIF suffisait, le PLD étant une déclinaison à l'échelle locale de celui-ci.

Le tableau ci-après reprend la liste des actions opérationnelles de ce PLD en évaluant leur impact sur le climat, l'air et l'énergie. Les autres actions prévues dans le PLD auront un impact indirect.

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	IMPACT SUR EMISSIONS GES ET QUALITE DE L'AIR
16.1	Mettre en circulation des bus peu polluants	STIF	+++
38.5	Favoriser la circulation des véhicules les moins polluants	CACP/communes	+++
4.2	Mise en œuvre de la hiérarchisation routière	CACP/communes	++
1.1	Harmoniser la vitesse de l'A15 dans sa traversée de Cergy- Pontoise à 90 km/h (voire 70Km/h)	ETAT	++
25.3	Mettre en place une prime à l'achat de vélos à assistance électriques ou trottinettes électriques	CACP	++
20.1	Jalonner les quartiers centraux en précisant les temps de parcours	CACP/communes	+
20.2	Cartographier les itinéraires piétonniers en précisant les temps de parcours	CACP/communes	+
20.3	Valoriser certains cheminements piétonniers	CACP/communes	+
21.1	Eviter les rues en impasse pour les modes actifs dans les nouvelles zones à urbaniser	communes/aménageurs /ZAC	+
21.2	Identifier les secteurs à rendre plus perméables pour la marche à pieds	CACP	+
22.1	Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable d'agglomération : aménager en priorité les tronçons les plus stratégiques	CACP	+
22.2	poursuivre la mise en œuvre de la signalisation directionnelle du réseau cyclable d'agglomération	CACP	+
23.1	Mettre en place les double-sens cyclables en zone pacifiée	CACP/communes	+
23.2	Déployer le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » et les sas-vélo	CACP	+
24.1	Faciliter le rabattement vélo en gare	SNCF	+
24.2	Réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public (prescription PDUIF)	CACP/communes	+

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	IMPACT SUR EMISSIONS GES ET QUALITE DE L'AIR
24.3	Prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles (prescription PDUIF)	communes	+
25.1	Adapter le maillage des stations Vélo2	CACP	+
25.2	Maintenir l'accompagnement des initiatives locales de location / réparation de vélos	CACP	+
25.4	Développer l'usage du vélo2 pour le loisir (week-end ou vacances)	CACP	+
31.1	Poursuivre les mesures incitatives pour l'accès des covoitureurs aux parcs relais	CACP	+
33.2	Informier et sensibiliser les nouveaux habitants	communes	+
33.3	Communiquer sur les arguments motivant le changement	CACP	+
34.1	Mettre en œuvre des plans de déplacements inter- entreprises dans tous les parcs d'activités	CACP	+
34.2	Inciter à la réalisation de plans de déplacements d'établissements scolaires	CACP	+
4.3	Sensibiliser les habitants aux avantages de la modération de la vitesse en ville	communes	+
Mesure complémentaire	Créer une navette fluviale	CACP	+

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PRINCIPALES MESURES OPERATIONNELLES DU PLD DE LA CACP

L'IMPACT DU PDUIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE (PAGES 200 A 202 DU PDUIF)

Le PDUIF porte une ambition forte de réduction de l'usage des modes individuels motorisés. Cette ambition aura des effets positifs importants sur l'environnement et la qualité de vie. Au-delà des actions des neuf défis du PDUIF, des mesures complémentaires à caractère environnemental devront aussi être mises en œuvre pour renforcer ces effets.

Pour plus de détails, on se reportera au rapport d'évaluation environnementale du PDUIF, dont seuls les principaux enseignements sont résumés dans ce chapitre.

La méthode retenue pour l'évaluation environnementale

Tout au long de son élaboration, le PDUIF a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale conformément à la directive 2001/42/CE dite « plans et programmes » du 27 juin 2001, transposée en droit français par l'ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004, et au décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Cette démarche a visé, au cours de l'élaboration des actions du PDUIF, à apprécier les impacts potentiels de ces dernières sur l'environnement afin de définir les mesures permettant de maximiser les effets positifs et d'éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs.

L'évaluation environnementale du PDUIF a porté sur les dix enjeux environnementaux principaux identifiés en Île-de-France, dont quatre enjeux majeurs au regard des politiques de déplacements : les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, le bruit et la santé (ce dernier enjeu comprend les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores mais aussi et surtout de l'insécurité routière).

Six autres enjeux environnementaux ont été identifiés, pour lesquels le PDUIF doit minimiser ses impacts potentiellement négatifs, voire produire des effets positifs.

Il s'agit de l'aménagement du territoire et des espaces ouverts, de la biodiversité, du patrimoine et du cadre de vie, de la gestion des déchets et matériaux, de la gestion des risques et de la ressource en eau.

Deux approches ont été retenues, une approche quantitative pour les enjeux majeurs et une approche plus qualitative pour l'ensemble des enjeux, selon le schéma suivant :

L'évaluation quantitative des émissions des principaux polluants et de gaz à effet de serre par le trafic routier en Île-de-France entre 2010 et 2020 a été réalisée à l'aide des modèles de prévision du STIF et d'Airparif, en s'appuyant sur les scénarios d'évolution de la mobilité décrits précédemment : le scénario du statu quo et le scénario PDUIF.

L'évolution des concentrations de polluants dans l'atmosphère a aussi été modélisée, afin d'apprécier le respect des seuils réglementaires annuels en matière de qualité de l'air. Il est à noter que, faute de données complètes de diagnostic à ce jour et d'outils de modélisation, aucune approche quantitative n'a pu être développée pour le bruit.

Une approche qualitative exhaustive a permis de déterminer et de qualifier, de la façon la plus précise possible, les impacts potentiels de chaque action du PDUIF sur chacun des dix enjeux environnementaux identifiés : positif, négatif ou contrasté (c'est-à-dire avec des aspects à la fois positifs et négatifs), à portée locale ou globale, temporaire ou permanent, fort ou faible, etc.

En quoi les actions du PDUIF permettent-elles d'atteindre les objectifs environnementaux ?

- ✓ Respecter les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre dépendent principalement des facteurs suivants : le volume de trafic routier (kilomètres parcourus par les véhicules), la contribution de chaque grande catégorie de véhicules aux kilomètres parcourus (véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids lourds, bus et deux-roues motorisés), le niveau d'émission de chaque véhicule (qui varie selon la technologie des véhicules : motorisation, poids, âge, etc.) et les conditions de circulation (vitesse, fluidité du trafic, part de véhicules circulant à froid).

Les émissions sont ainsi plus fortes dans les bouchons et à basse vitesse. Ces émissions varient aussi en fonction des comportements de conduite : adopter l'écoconduite peut ainsi réduire de 10 à 15% la consommation énergétique du véhicule et donc des émissions de gaz à effet de serre associées.

L'introduction récente de normes d'émissions pour les véhicules neufs (règlements européens CE 443/2009 pour les voitures particulières et CE 510/2011 pour les véhicules utilitaires légers) doit permettre, d'ici à 2020, une baisse de leurs émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 25 %. Toutefois, ces normes ne concernent pas les poids lourds et les deux-roues motorisés, pour lesquels aucune réglementation n'est prévue à ce jour.

Dans le scénario du statu quo, la diminution des émissions unitaires des véhicules permises par ces normes conduira à une baisse de 12 % sur l'ensemble de la région. La mise en œuvre des actions du PDUIF permettra de diminuer le trafic routier, en particulier en cœur de métropole et ainsi d'atteindre l'objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées au transport (hors

aérien) d'ici 2020 sur la région Île-de-France et ce, malgré l'augmentation des besoins de déplacement liée à la croissance démographique.

Pour aller plus loin

Le développement de nouveaux véhicules urbains, plus sobres en matière de consommation d'énergie, permettra de réduire encore les émissions de gaz à effet de serre (action ENV1).

La généralisation de l'écoconduite constituerait une amélioration supplémentaire. Elle pourrait être incitée dans le cadre des plans de déplacements d'entreprise (action 9.2) et être développée pour la conduite des bus. Le PDUIF s'inscrit dans la perspective d'une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre (« facteur 4 »). Il aura en effet un impact sur l'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2020. D'une part, c'est à partir de cette date que la mise en œuvre de la totalité des actions du PDUIF sera effective et qu'elles commenceront à produire leur plein effet. D'autre part, l'évolution de la mobilité est un phénomène relativement lent, résultant à la fois des politiques d'aménagement et des politiques de déplacement.

Les actions du PDUIF d'ici 2020 créeront des conditions favorables pour que les besoins de déplacement évoluent et pour que les modes alternatifs à la voiture soient suffisamment développés pour y faire face dans des conditions satisfaisantes.

✓ Atteindre les objectifs de qualité de l'air

L'évaluation environnementale a porté plus particulièrement sur les oxydes d'azote et les particules. Les émissions de polluants atmosphériques dépendent essentiellement de la technologie des véhicules, du volume de trafic routier et des conditions de circulation.

En revanche, les problèmes de dépassement des seuils de concentration de polluants étant localisés le long des grands axes, c'est une baisse ciblée des émissions dans ces secteurs qui est à rechercher prioritairement.

La baisse des émissions de polluants par les véhicules neufs, attendue d'ici 2020 grâce à la mise en application de normes Euro

plus strictes, permettra d'atteindre les objectifs de qualité de l'air sur une part importante de la région, mais pas dans le cœur de métropole où des dépassements subsistent (Paris intramuros, boulevard périphérique, autoroutes radiales).

Les actions du PDUIF contribuant au report vers les modes alternatifs permettront une diminution supplémentaire de ces émissions (dioxyde d'azote et particules), en particulier dans le cœur de métropole.

Même si des dépassements des objectifs de qualité de l'air subsistent, le scénario PDUIF permettra de réduire encore davantage la superficie des secteurs soumis à des concentrations très élevées.

III- 3. AUTRES INCIDENCES SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Le PCAET ne présente aucune incidence négative sur les différentes composantes du milieu physique : les sols, l'air et l'eau.

Il vise notamment à améliorer la qualité du milieu physique par la mise en place d'aménagement durable (sol), la réduction des consommations et des prélèvements dans la ressource (eau) et l'amélioration de la qualité du milieu notamment pour le compartiment air.

Outre les aspects présentés ci-dessus, on peut noter quelques actions plus spécifiquement favorables à la préservation de la qualité de l'eau et des sols, ou aux réductions des consommations d'eau :

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu physique
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.8	Programme de végétalisations et de plantations	+ Le programme de végétalisation permet d'adapter la végétation au changement climatique, de préserver la biodiversité et de participer à la lutte contre les inondations
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	++ L'action comprend aussi une lutte contre les fuites sur le réseau d'eau chaude, permettant une réduction des consommations d'eau et une diminution de la pollution des sols
3 - Planification énergétique	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	? Le produit étant expérimental, ses incidences, notamment sur l'imperméabilisation des sols, devront être étudiées. Si le revêtement est implanté en remplacement de voiries routières ou déjà imperméabilisées, les impacts seront très faibles à nuls. En revanche s'il était implanté en remplacement de cheminements piétons, par exemple des gravillons, les impacts en termes d'imperméabilisation pourraient être importants
4 - Réduction des consommations	4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	+ Réduction des consommations d'eau
4 - Réduction des consommations	4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	+ Réduction des consommations d'eau

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu physique
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	+ Une agriculture durable préserve le capital des sols
6 - Biodiversité et agriculture	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAIE	+
6 - Biodiversité et agriculture	6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	++ Action conçue pour avoir un impact fort sur la lutte contre les inondations et la préservation des sols
6 - Biodiversité et agriculture	6.11	REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE	+ Préservation de la qualité des eaux
7 - Consommation et production durable	7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	+. Dans certains cas le défi concerne la réduction des consommations d'eaux.
7 - Consommation et production durable	7.5	VALORISATION DES SABLES ISSUS DE LA STATION D'EPURATION	+ Préservation d'une ressource naturelle en réduisant la quantité de sable consommé (impact à l'échelle nationale)
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	- Risques d'impacts négatifs liés à l'imperméabilisation des sols lors des créations de voiries. Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD

III- 4. INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL

Encore une fois, rappelons que le PCAET de la CACP a été conçu en parallèle de l'Agenda 21. La préservation de la biodiversité et du milieu naturel, constituant un des 5 piliers du développement durable, a été prise en compte dès la conception du projet.

Par conséquent, le PCAET ne présente aucune incidence négative sur les différentes composantes du milieu naturel. Il a été conçu de façon à présenter des actions favorables à la biodiversité, notamment à travers de l'axe 6 « Biodiversité et Agriculture ».

Les enjeux liés à la biodiversité sont pris en compte depuis longtemps par la collectivité. Une cellule biodiversité a été créée en 2012 au sein de la CACP, elle a pour vocation de :

- ✓ Sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire ;
- ✓ Mener un travail de conseil et d'animation auprès de ces acteurs sur les thèmes de la nature et du jardin.
- ✓ Connaître, Innover, Animer, Conseiller

Son action s'est concrétisée au travers d'un document cadre de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en faveur de la biodiversité qui permet de guider l'activité des services. Il fixe un cadre de référence en matière de connaissance, de protection, de gestion et d'aménagement des milieux. Elle anime également le blog « nature en ville » de l'Agglomération.

Le tableau ci-dessous liste les actions de l'axe 6 du PCAET, qui présentent toutes des incidences positives sur l'environnement naturel du territoire. Ces actions sont très nombreuses, portées à la fois par la CACP à travers sa cellule biodiversité, par les communes et par des associations.

Ces actions sont pour certaines complétées par des actions en annexe. Toutes ces actions sont disponibles dans le document PCAET.

Le tableau ci-après reprend la liste des actions opérationnelles ayant un impact direct sur le milieu naturel.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu naturel
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	+ Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.8	PROGRAMME DE VEGETALISATIONS ET DE PLANTATIONS	+ Le programme de végétalisation permet d'adapter la végétation au changement climatique, de préserver la biodiversité et de participer à la lutte contre les inondations
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	+ La lutte contre les fuites sur le réseau d'eau préserve cette ressource naturelle et réduit la diffusion d'eau chaude dans les milieux
4 - Réduction des consommations	4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	+ La réduction des consommations d'eau potable est positive pour le milieu physique
4 - Réduction des consommations	4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	+ Réduction des consommations d'eau
4 - Réduction des consommations	4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	+ L'action prévoit la réduction de la luminosité après 22h, et l'utilisation de détecteurs de présence. Elle réduira donc les nuisances liées à l'éclairage nocturne pour la faune, et en particulier les chiroptères et l'entomofaune nocturne
4 - Réduction des consommations	4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	+ La réduction des consommations de papier contribue à la préservation des forêts à l'échelle nationale et mondiale. Les incidences sont nulles à l'échelle de la CACP

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu naturel
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	+++
6 - Biodiversité et agriculture	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	+++ Préservation de la biodiversité en ville
6 - Biodiversité et agriculture	6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	+++
6 - Biodiversité et agriculture	6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	++ Préservation de la ressource e en eau et de la biodiversité
6 - Biodiversité et agriculture	6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	+++
6 - Biodiversité et agriculture	6.11	REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE	+ Préservation de la biodiversité en réduisant les quantités de sels apporté
6 - Biodiversité et agriculture	6.12	ESSEC ; OPERATION "ADOpte UNE ABEILLE", « ADOPT A BEE, BE API »	++
7 - Consommation et production durable	7.6	RECYCLAGE PAILLAGE	+ (très faible)
7 - Consommation et production durable	7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	+ préservation des ressources naturelles
7 - Consommation et production durable	7.9	COMPOST CHALLENGE !	+

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu naturel
7 - Consommation et production durable	7.10	INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS	+
7 - Consommation et production durable	7.11	RECYCLAGE ET TRI DES DECHETS (NOTAMMENT DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES)	+
7 - Consommation et production durable	7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	+
7 - Consommation et production durable	7.15	PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	+
8 - Déplacements	8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	+

III- 5. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

Le PCAET n'aura aucune incidence directe sur le paysage du territoire.

Des incidences indirectes peuvent découler des actions favorables à la biodiversité, ainsi que des actions liées à l'aménagement du territoire. Ces actions liées à l'aménagement sont rappelées ci-dessous.

Le PCAET émettant des recommandations pour préserver la biodiversité, adapter la ville au changement climatique, préserver les surfaces agricoles et limiter l'artificialisation des terres, les incidences sur le paysage seront généralement positives. Les actions en faveur des déplacements doux, des liaisons piétonnes, de la trame verte et bleue auront aussi des incidences positives sur le cadre de vie.

L'adaptation au changement climatique passe notamment par la lutte contre les îlots de chaleur et **la végétalisation** de la ville. Les incidences sur le cadre de vie sont a priori positives, même si elles devront être étudiées à l'échelle de chaque projet.

Un point de vigilance peut être noté relativement à la **problématique de la densification urbaine**. Cette densification est préconisée afin de réduire l'artificialisation des terres agricoles, de limiter l'expansion urbaine et les déplacements associés. Les impacts sur le cadre paysager urbains devront être analysés à l'échelle de chaque projet afin de concevoir des projets cohérents sur ce plan. Au sein de chaque projet il faudra veiller à préserver des espaces de respiration et à redonner de la place au végétal.

En ce qui concerne le SCoT et les PLU, le plan d'action émet des recommandations. Les incidences paysagères de ces documents seront étudiées à leur échelle.

Le tableau ci-après reprend la liste des actions opérationnelles ayant un impact direct sur le paysage

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le paysage
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	+ Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.8	PROGRAMME DE VEGETALISATIONS ET DE PLANTATIONS	+

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le paysage
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	+ L'opération a fait l'objet d'études architecturales pour améliorer le paysage urbain
2 - Bâtiment	2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	+ Les opérations de rénovations thermiques sont comprises dans des opérations plus larges de réhabilitation des logements et des espaces urbains associés, améliorant le paysage urbain des quartiers.
3 - Planification énergétique	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	? L'intégration paysagère de ce revêtement devra être étudié lors de la phase expérimentale
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	+++ L'action comprend un aménagement paysager
6 - Biodiversité et agriculture	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	+ Le fleurissement en particulier contribue à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain.
6 - Biodiversité et agriculture	6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	+ Prise en compte du paysage dans les préconisations
6 - Biodiversité et agriculture	6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	+
8 - Déplacements	8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	+ Amélioration du paysage urbain

III- 6. INCIDENCES SUR LE MILIEU HUMAIN

Dans un premier temps, rappelons que le PCAET est conçu en premier pour lutter contre le changement climatique. Toutes les actions dans ce sens auront un impact favorable pour les êtres humains à l'échelle territoriale et extra-territoriale, le changement climatique étant aujourd'hui une menace pour l'ensemble de la population mondiale.

Le PCAET vise ensuite à protéger la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique. Les actions prévues auront donc un impact favorable pour les populations locales :

- ✓ Les actions favorables à la qualité de l'air préservent la santé des habitants en limitant l'exposition aux polluants
- ✓ La prise en compte du changement climatique, grâce à l'étude de vulnérabilité en cours, permet de préserver les populations en intégrant les risques futurs.

Les actions de réduction des consommations d'énergie et de la dépendance aux énergies fossiles du territoire sont couplées avec une réflexion sur la lutte contre la précarité énergétique et la réduction des factures énergétiques, pour les ménages comme pour les organismes publics.

On peut noter également que le développement d'une alimentation locale et de meilleure qualité par la mise en place de fermes de proximité et de circuits courts contribue à réduire la dépendance alimentaire du territoire et sa monétarisation.

Sur le plan social, le PCAET crée du lien au travers de ses actions « santé », mais aussi au travers de la co-construction réalisée sur le territoire. Des actions spécifiques ont été proposées à destination des populations les plus exposées sur le plan de la précarité ou de la santé. Elles seront complétées par les résultats de l'étude de vulnérabilité.

D'autres actions du PCAET ont un impact spécifique sur différentes problématiques.

III - 6. 1. INCIDENCES EN TERMES DE BRUIT

La problématique du bruit est prise en compte au niveau du Plan Local de Déplacement.

La baisse des nuisances sonores est liée directement à la baisse des niveaux de trafic (une baisse de 1 dB, plus petite variation perceptible, correspond à une baisse de 20 % du trafic), mais tout autant à la diminution des vitesses pratiquées.

Le PLD a pour ambition de baisser globalement le trafic routier (grâce au report modal et au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle), ainsi que de mener une politique de modération des vitesses (zones de rencontre, zones 30, harmonisation des vitesses à 90 km/h sur l'A15, notamment).

Toutefois, c'est à l'échelle locale que les effets de réduction du bruit seront le plus significatifs, du fait :

- ✓ D'une baisse du trafic routier globale sur les axes, notamment en centre urbain : diminution du transit et développement de l'usage des modes actifs (cheminements accessibles, confortables et sécurisés, réseau cyclable continu et stationnements vélos, attractivité du réseau de bus, développement de l'intermodalité, PDES et PDE).
- ✓ De l'augmentation de l'usage des transports non bruyants (véhicules électriques, vélos et marche à pied).
- ✓ De la fluidification de la circulation (régime moteur plus régulier).

De même que pour la qualité de l'air, la modification de la répartition des trafics peut entraîner, localement, une dégradation de la qualité sonore le long de certains axes.

Une vigilance particulière est également à porter aux accès des pôles d'échanges à aménager et l'augmentation de la fréquentation (gares de : Saint-Ouen l'Aumône, Pontoise, Hauts de Cergy).

Une action spécifique est aussi prévue, l'action 5.2 « Améliorer la connaissance des enjeux territoriaux en matière de bruit ». La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement doit permettre d'identifier les zones à enjeux en matière de bruit (zones bruyantes actuelles, zone de conflit potentiel, Points Noirs Bruit, zones calmes) et d'identifier les actions potentielles pour diminuer la pollution sonore.

III - 6. 2. INCIDENCES SUR LA SANTE

La CACP a souhaité prendre en compte de manière approfondie la question de la santé environnementale dans son Plan Climat / Agenda 21. 23 actions concourent directement ou indirectement à préserver la santé des populations. Aucune action ne présente d'incidence négative sur la santé.

Les incidences du PCAET sur la santé seront positives.

III - 6. 3. AUTRES INCIDENCES SUR LE MILIEU HUMAIN

Enfin, rappelons que la CACP a couplé son PCAET à un Agenda 21. L'axe 10 du document comprend 13 actions spécifiquement dédiées à la cohésion sociales et à la solidarité, qui présentent donc toutes des incidences positives sur les populations. Citons notamment les actions d'amélioration de l'accessibilité pour tous, l'accès à la santé, le suivi des radio-fréquences sur les copropriétés de la Bastide...

III - 6. 1. SYNTHÈSE DES ACTIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE MILIEU HUMAIN

Le tableau ci-après reprend la liste des actions opérationnelles ayant un impact direct sur le milieu humain

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu humain
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	++ Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	+ Amélioration du cadre de vie, réhabilitation de logements, et créations de nouveaux logements passifs
2 - Bâtiment	2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	+ Amélioration des conditions de travail des salariés
2 - Bâtiment	2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	+ Amélioration des conditions de travail des salariés
2 - Bâtiment	2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	+ La CACP est notamment concernée par la présence de nombreux logements des années 70 très peu isolés. La rénovation thermique de ces bâtiments améliorera le confort de vie et le pouvoir d'achat des habitants
2 - Bâtiment	2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	+ La rénovation thermique s'accompagne d'une réhabilitation des logements. Les incidences positives sont importantes pour les locataires : gain économique sur les consommations d'énergie, amélioration du confort des logements, amélioration du cadre de vie.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu humain
2 - Bâtiment	2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	+ Amélioration du confort thermique des pavillons, gain économique sur les consommations d'énergie. Ce projet a été conçu de manière innovante, avec l'association de l'ensemble des habitants des pavillons, avec des effets positifs sur le vivre ensemble, création de lien social
2 - Bâtiment	2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), GESTION TECHNIQUE (GTB) DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE PAR UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT DE LA CDC (INTRACTING)	+ Amélioration du confort d'usage des sites de l'université
2 - Bâtiment	2.7	ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES	+ Création de lien social au sein des copropriétés
2 - Bâtiment	2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	+ Amélioration du confort thermique, gain économique sur les consommations d'énergie
3 - Planification énergétique	3.2	STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP	+ Amélioration du confort d'usage des bâtiments
3 - Planification énergétique	3.3	LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	++ La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu social et économique important
3 - Planification énergétique	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	+ Amélioration du service rendu aux habitants

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu humain
3 - Planification énergétique	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	?
			Les impacts en termes de sécurité devront être étudiés lors de la phase expérimentale
4 - Réduction des consommations	4.8	REPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF	+
			Réduction des nuisances sonores
5 - Air, santé et environnement	5.4	FAVORISER LE RECOURS A L'EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE (EIS) EN MATIERE D'APPUI A LA DECISION	++
5 - Air, santé et environnement	5.6	MEDIATION ANIMALE DANS UNE STRUCTURE D'EDUC ATION AU DD	+
5 - Air, santé et environnement	5.7	AMELIORER LA SANTE MENTALE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	++
6 - Biodiversité et agriculture	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	+
			Création de lien social, maintien de la nature en ville...
6 - Biodiversité et agriculture	6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	+
			Le fleurissement en particulier contribue à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain.
6 - Biodiversité et agriculture	6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	++

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu humain
7 - Consommation et production durable	7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	+
7 - Consommation et production durable	7.4	CREATION D'UN FABLAB SUR LE GRAND CENTRE (CERGY)	+ Création de lien social, innovation technologique
7 - Consommation et production durable	7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	+
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	+ Fluidification du trafic, amélioration des transports en commun, lutte contre le bruit entraînent des incidences positives pour les habitants. Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD
8 - Déplacements	8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	+ Effets favorables sur le cadre de vie et la santé
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.1	AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR TOUS	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.2	FOND DE SOLIDARITE EAU (DISPOSITIF D'AIDE POUR PAYER LES FACTURES)	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.3	PROJET TEKNIK : AMELIORER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE ET DE SES METIERS AUPRES DES JEUNES	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.4	DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.5	ACCES A LA SANTE (AVEC LA CREATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)	++

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Incidences sur le milieu humain
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.6	TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES : ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.7	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES ET SEMI-COLLECTIFS D'ENFANTS ET DE COLLEGIENS	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.8	"ACCES-SIT", UNE ENTREPRISE LIBEREE	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.9	DEMARCHE RSE GLOBALE ET RECHERCHE LABEL LUCIE ET CERTIFICATION ISO14001	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.10	DEVELOPPER LE "PASS CAMPUS" PERMETTANT AUX ETUDIANTS UN ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE À TARIF REDUIT	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.11	MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU HANDICAP	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.12	OPERATION DE SUIVI-OPERATIONNEL DES 8 COPROPRIETES DE LA BASTIDE	++
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.13	MA COMMUNE MA SANTE (MISE EN PLACE DE COMPLEMENTAIRES SANTE)	++

IV - CONCLUSION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

L'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial / Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a montré que les incidences de ce projet sont essentiellement favorables sur le plan environnemental.

Ceci s'explique par la méthode de construction du Plan Climat, qui a visé à sélectionner des actions sans regret, et qui s'est appuyé sur les 5 piliers du développement durable. Toutes les actions susceptibles d'avoir un effet négatif sur un de ces piliers ont été supprimées.

L'impact majeur concerne la réduction des émissions de GES, avec un gain annuel espéré de 37 000 Tonnes Equivalent CO2 à l'horizon 2022, et la réduction des consommations d'énergie avec un gain de 46 GWh.

Mais le projet présente aussi des incidences positives importantes sur la qualité de l'air, la biodiversité et la santé. Il présente presque exclusivement des effets positifs directs et indirects sur le milieu humain, le milieu naturel et le milieu physique. En ce qui concerne le paysage, les incidences seront indirectes et globalement positives. Le seul point de vigilance identifié concerne les préconisations de densification de l'habitat : les projets devront être conçus dans le respect du cadre de vie paysager.

Des interrogations subsistent sur quelques actions expérimentales. Celles-ci devront faire l'objet d'une analyse de leurs impacts lors de leur mise en œuvre. C'est le cas par exemple de la mise en place expérimentale d'un revêtement de chaussée photovoltaïque.

Le tableau suivant présente l'ensemble des incidences identifiées.

IV- 1. AXE1 - AMENAGEMENT DURABLE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
1.1	ETUDE DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIONS ASSOCIEES	0	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect. Les actions qui seront définies suite à cette étude devront être analysées en termes d'incidences environnementales. L'étude étant associée à la révision du SCOT, cette analyse sera portée dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCOT
1.2	DECLINAISON DU SRCE " TRAME VERTE ET BLEUE : DE LA PLANIFICATION REGIONALE A LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE"	Indirect.	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
1.3	ACTUALISER LA CHARTE D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA CACP ET INTEGRER LA THEMATIQUE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	Indirect, a priori positif. La charte aura pour objet d'améliorer l'impact environnemental des projets d'aménagement.	Indirect, a priori positif. La charte aura pour objet d'améliorer l'impact environnemental des projets d'aménagement.	Indirect, a priori positif. La charte aura pour objet d'améliorer l'impact environnemental des projets d'aménagement.	Indirect, a priori positif. La charte aura pour objet d'améliorer l'impact environnemental des projets d'aménagement.	Indirect, a priori positif. La charte aura pour objet d'améliorer l'impact environnemental des projets d'aménagement.	Indirect. Cette problématique devra aussi être intégrée dans la charte d'aménagement

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	++	0	+	+	++	
				Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.	Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.	Le Plan Urbain de requalification du Grand Centre a été conçu dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Elle intègre une requalification paysagère et une meilleure prise en compte de la biodiversité en ville.	
1.5	RECOMMANDATIONS POUR LE SCOT	Indirect positif. Le SCOT fera l'objet lui-même d'une évaluation environnementale. Les recommandations de cette action ont pour objet d'améliorer les incidences du SCOT sur le volet climat / air / énergie	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
1.6	RECOMMANDATIONS POUR LES PLU	Indirect positif. Les PLU feront eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale. Les recommandations de cette action ont pour objet d'améliorer les incidences du SCOT sur le volet climat / air / énergie	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
1.7	GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES	0	Indirect positif. Cette action a pour objectif d'étudier plus finement les bassins versant pluviaux afin de voir les opportunités de déconnecter et/ou gérer à la source les eaux pluviales afin de limiter au plus l'impact sur le milieu naturel, d'essayer de gérer et de prétraiter les précipitations au plus près de leurs points de chute et de mettre en avant les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. L'AESN soutient cette démarche en finançant les projets qui désimperméabilisent et gèrent les pluies courantes sans rejet au réseau public	Indirect. Les actions découlant de ces études permettront une préservation de la biodiversité	0	Indirect	Indirect. Les actions découlant de ces études permettront l'adaptation au changement climatique
1.8	Programme de végétalisations et de plantations	0	+	+	+	0	+
			Le programme de végétalisation permet d'adapter la végétation au changement climatique, de préserver la biodiversité et de participer à la lutte contre les inondations	Le programme de végétalisation permet d'adapter la végétation au changement climatique, de préserver la biodiversité et de participer à la lutte contre les inondations			
1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	+	0	0	+	+	0
					L'opération a fait l'objet d'études architecturales pour améliorer le paysage urbain	Amélioration du cadre de vie, réhabilitation de logements, et créations de nouveaux logements passifs	Non pris en compte dans ce projet

IV- 1. AXE 2 - BATIMENT

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	+++ Rénovation des bâtiments les plus énergivores avec diminution de 20% des émissions de GES et des consommations d'énergie	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	+ Amélioration des conditions de travail des salariés	+ A condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été. Notamment pour le siège, situé dans un secteur favorable aux îlots de chaleur
2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	+++ Rénovation des bâtiments communaux : gain direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES (120 Teq CO2)	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	+ Amélioration des conditions de travail des salariés	+ A condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été.
2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	+++ Les gains directs sont estimés à 1300 Teq CO2. Mais la structuration du conseil aux particuliers et aux acteurs locaux sur le territoire aura des incidences indirectes très positives par effet d'entraînement et de mobilisation	0	0	0	+ La CACP est notamment concernée par la présence de nombreux logements des années 70 très peu isolés. La rénovation thermique de ces bâtiments améliorera le confort de vie et le pouvoir d'achat des habitants	+ A condition que soit prise en compte la protection contre la chaleur en été.

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	+++ 4000 teq CO2 Action qui sera enrichie tout au long de la démarche avec la prise en compte de nouvelles démarches des bailleurs sociaux	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	+	+	0
2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	++ Gain direct lié à la rénovation des 50 pavillons. Gain indirect grâce à la méthodologie mise en place qui permettra la multiplication de ces interventions	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	0	+	0
2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE), GESTION TECHNIQUE (GTB) DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE PAR UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT DE LA CDC (INTRACTING)	+++ Gain direct de 1052 teq CO2 et de 19 millions de kWh	0 Rénovation et modifications techniques	0 Rénovation et modifications techniques	0	+	0

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
2.7	ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES	+ L'action a notamment pour but de sensibiliser à l'enjeu de la rénovation	0	0	0	+ Création de lien social au sein des copropriétés	0
2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	+++ Gain direct de 500 teq CO2 et de 2 millions de kWh	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	0 Rénovation in situ	+ Amélioration du confort thermique, gain économique sur les consommations d'énergie	0
2.9	ENCOURAGER UNE GESTION ECOLOGIQUE DES BATIMENTS	+ Gain direct non quantifié	0	0	0	0	0

IV- 1. AXE 3 - PLANIFICATION ENERGETIQUE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
3.1	ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL DE L'ENERGIE, QUI COMPREND PLUSIEURS ETUDES	Indirect positif. Ce schéma définira la stratégie en termes de production d'énergie et de consommation d'énergie sur la CACP. Les actions retenues auront toute a priori un impact positif sur les réductions des consommations d'énergie et les émissions de GES. Une vigilance particulière devra être portée sur le volet qualité de l'air pour s'assurer que les actions retenues aient un impact positif sur la qualité de l'air (réduction des émissions de polluants)	Indirect. Les actions retenues devront être analysées en termes d'impact sur le milieu physique, notamment en cas de construction de nouvelles unités de production, ou de nouveaux réseaux de distribution	Indirect. Les actions retenues devront être analysées en termes d'impact sur le milieu naturel, notamment en cas de construction de nouvelles unités de production, ou de nouveaux réseaux de distribution	Indirect. Les actions retenues devront être analysées en termes d'impact sur le paysage, notamment en cas de construction de nouvelles unités de production.	Indirect	Indirect
3.2	STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP	+++ Rénovation des bâtiments les plus énergivores avec diminution de 20% des émissions de GES et des consommations d'énergie	0	0	0	+ Amélioration du confort d'usage des bâtiments	Les programmes de rénovation énergétique devront prendre en compte la problématique de l'adaptation, notamment en prévoyant une isolation performante contre la chaleur en été.

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
3.3	LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	Gain indirect. Les gains directs sur les émissions de GES et les Consommations d'énergie sont comptabilisés dans l'action 2.3. Cette action viendra en support et améliorera les résultats	0	0	0	++ La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu social et économique important	Les programmes de rénovation énergétique devront prendre en compte la problématique de l'adaptation, notamment en prévoyant une isolation performante contre la chaleur en été.
3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	+++ Gain direct de 16 000 teq CO2 et production de 13,6 millions de kWh renouvelables. Incidence positive aussi sur la qualité de l'air avec réduction des émissions de polluants, suppression du recours au charbon	++ L'action comprend aussi une lutte contre les fuites sur le réseau d'eau chaude, permettant une réduction des consommations d'eau et une diminution de la pollution des sols	+	0	+ Amélioration du service rendu aux habitants	+ Dans le cadre du schéma directeur territorial, la possibilité d'utiliser le réseau de chauffage urbain pour la production de froid en été sera étudiée.
3.5	SOUS COMPTAGE ENERGIE A LA STATION D'EPURATION	Indirect positif, l'action ayant justement pour but de pouvoir évaluer les résultats	0	0	0	0	0
3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION	++ Production de 92 500 kWh renouvelable et économie de 32 Teq CO2	0	0	0	0	0
3.7	ENERTRAG : ORGANISATION DE VISITE DE PARC EOLIEN. ETUDIER LES OPPORTUNITES LOCALES	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	+ Production d'énergie renouvelable	? Le produit étant expérimental, ses incidences, notamment sur l'imperméabilisation des sols, devront être étudiées. Si le revêtement est implanté en remplacement de voiries routières ou déjà imperméabilisées, les impacts seront très faibles à nuls. En revanche s'il était implanté en remplacement de cheminements piétons, par exemple des gravillons, les impacts en termes d'imperméabilisation pourraient être importants	0	? L'intégration paysagère de ce revêtement devra être étudié lors de la phase expérimentale	? Les impacts en termes de sécurité devront être étudiés lors de la phase expérimentale	0
3.9	GEOthermie : Etude d'opportunité de répondre à l'appel à projet de l'ADEME IDFTRIAs	Indirect, a priori positif. Cette action a pour objet de réduire les consommations d'énergie fossile et donc les émissions de GES. Il s'agit cependant d'une phase d'étude, dans laquelle les incidences du projet sur l'environnement seront étudiées	Indirect. La pré-étude devra analyser les incidences environnementales des projets envisagés, notamment pour s'assurer de l'absence de pollution sur le milieu physique dans le cadre des forages.	Indirect. La pré-étude devra analyser les incidences environnementales des projets envisagés, notamment pour s'assurer de l'absence de pollution sur le milieu naturel dans le cadre des forages.	Indirect	Indirect	Indirect
3.10	METTRE A DISPOSITION LES DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE POUR ACOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE	0 (action permettant le diagnostic)	0	0	0	0	0

IV- 1. AXE 4 - REDUCTION DES CONSOMMATIONS

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
4.1	RACCORDEMENT DU FOYER SOCIAL ARPEJ/ESPERER AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN.	+ Effet positif sur la réduction des émissions de GES et la qualité de l'air	0	0	0	0	0
4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	+ Effet positif sur la réduction des émissions de GES et la consommation d'énergie	+	+ La réduction des consommations d'eau potable est positive pour le milieu physique	0	0	0
4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	0	+ Réduction des consommations d'eau	+ Réduction des consommations d'eau	0	0	+ Réduction des consommations d'eau
4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	++ Action permettant la réduction des consommations d'énergie électrique et d'émissions de GES	0	+ Action prévoit la réduction de la luminosité après 22h, et l'utilisation de détecteurs de présence. Elle réduira donc les nuisances liées à l'éclairage nocturne pour la faune, et en particulier les chiroptères et l'entomofaune nocturne	0	0 L'action a été conçue afin de maintenir le niveau de services associé à l'éclairage public. Des détecteurs de présence permettront notamment d'assurer la sécurité sur les voiries.	0
4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	++ Action permettant la réduction des consommations d'énergie électrique et d'émissions de GES	0	0	0	0 Le remplacement des luminaires à incandescence par des leds ne dégrade pas la visibilité	0
4.6	OPTIMISATION ENERGETIQUE DES POSTES D'ASSAINISSEMENT	+ réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	0	0	0	0	0

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	+ Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	0	+ La réduction des consommations de papier contribue à la préservation des forêts à l'échelle nationale et mondiale. Les incidences sont nulles à l'échelle de la CACP	0	0	+ La réduction des consommations de papier contribue à la préservation des forêts à l'échelle nationale et mondiale.
4.8	REPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF	+ Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	0	0	0	+ Réduction des nuisances sonores	0
4.9	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU CYCLE DE L'EAU	0	Indirect positif (action de sensibilisation)	Indirect positif (action de sensibilisation)	0	0	0
4.10	"ECOGESTES ENSEMBLE" : PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL AUX ECOGESTES	Indirect (Action de sensibilisation)	0	0	0	0	0

IV- 1. AXE 5 - AIR, SANTE ET ENVIRONNEMENT

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
5.1	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR	Indirect (étude)	0	0	0	0	0
5.2	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE BRUIT	0	Indirect	0	0	Indirect	0
5.3	APPROCHE SUR LES NOUVELLES SUBSTANCES DANS LE MILIEU NATUREL	Indirect	Indirect positif	0	0	Indirect	0
5.4	FAVORISER LE RECOURS A L'EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE (EIS) EN MATIERE D'APPUI A LA DECISION	Indirect La réalisation d'une EIS permettra une meilleure prise en compte des enjeux de qualité de l'air notamment	0	0	0	++	0
5.5	EXPERIMENTER DIYA ONE, ROBOT MESURANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	Indirect	0	0	0	Indirect	0
5.6	MEDIATION ANIMALE DANS UNE STRUCTURE D'EDUCATION AU DD	Indirect	0	0	0	+	0
5.7	AMELIORER LA SANTE MENTALE	0	0	0	0	++	0

IV- 1. AXE 6 - BIODIVERSITE ET AGRICULTURE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	+ . Effet indirect	+ . Une agriculture durable préserve le capital des sols	++	++	++	+
6.2	PRESERVATION DE LA ZONE MARAICHERE	Indirect	Indirect positif Préservation des milieux non urbanisés	Indirect positif Préservation des milieux agricoles	Indirect positif Préservation des milieux agricoles	Indirect positif Préservation de l'activité agricole	Indirect
6.3	PRESERVATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	Indirect	Indirect positif Préservation des milieux non urbanisés	Indirect positif Préservation des milieux agricoles	Indirect positif Préservation des milieux agricoles	Indirect positif Préservation de l'activité agricole	Indirect
6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	++	+	+++	+++ L'action comprend un aménagement paysager	++	0
6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	+		+++ Préservation de la biodiversité en ville	++	+	0
6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	Indirect positif		+++	+	+	0
6.7	EDUCATION A LA	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect

	BIODIVERSITE ET A L'ENVIRONNEMENT						
6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	0	++ Action conçue pour avoir un impact fort sur la lutte contre les inondations et la préservation des sols	++ Préservation de la ressource e en eau et de la biodiversité	+ Prise en compte du paysage dans les préconisations	0	0
6.9	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	0	Indirect positif	Indirect	Indirect	Indirect	0
6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	Indirect positif	0	+++	+	++	0
6.11	REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE	0	+ Préservation de la qualité des eaux	+ Préservation de la biodiversité en réduisant les quantités de sels apporté	0	0 L'objectif principal du déneigement est d'assurer la sécurité des usagers et l'action ne vient pas modifier cet objectif.	0
6.12	ESSEC ; OPERATION "ADOpte UNE ABEILLE", « ADOPT A BEE, BE API »	0	0	++	0	0	0

IV- 1. AXE 7 - CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
7.1	ECONOMIE CIRCULAIRE : ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	+ Les écodéfis permettent de réduire notamment les consommations d'énergie. Dans certains cas les éco défis concerneront les transports et indirectement l'impact sur la qualité de l'air	+ Dans certains cas le défi concerne la réduction des consommations d'eaux.	0	0	+	0
7.3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	++ Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	0	0	0	0	0
7.4	CREATION D'UN FABLAB SUR LE GRAND CENTRE (CERGY)	0	0	0	0	+ Création de lien social, innovation technologique	0
7.5	VALORISATION DES SABLES ISSUS DE LA STATION D'EPURATION	0	+ Préservation d'une ressource naturelle en réduisant la quantité de sable consommé (impact à l'échelle nationale)	0	0	0	0
7.6	RECYCLAGE PAILLAGE	0 (Très faible)	0	+ (Très faible)	0	0	0
7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	+++ Economies de 6890 teq CO2	0	+ Préservation des ressources naturelles	0	0	0
7.8	GESTION DES DECHETS : SENSIBILISATION DES USAGERS	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
7.9	COMPOST CHALLENGE !	+	0	+	0	0	0
7.10	INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS	+	0	+	0	0	0
7.11	RECYCLAGE ET TRI DES DECHETS (NOTAMMENT DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES)	+	0	+	0	0	0
7.12	ATELIER "TERRITOIRES INTELLIGENTS, ENERGIE, MOBILITE" DE LA COMUE PARIS SEINE ET ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
7.13	SENSIBILISATION DES APPRENTIS	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	+	0	+	0	+	0
7.15	PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	+	0	+	0	0	0

IV- 1. AXE 8 - DEPLACEMENTS

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	+++ Réduction des émissions de GES estimée à 4 400 Teq CO2. Réduction des émissions de polluants	- Risques d'impacts négatifs liés à l'imperméabilisation des sols lors des créations de voiries. Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD	Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD	Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD	+ Fluidification du trafic, amélioration des transports en commun, lutte contre le bruit entraînent des incidences positives pour les habitants. Incidences étudiées dans le cadre de l'instruction du PLD	Indirect
8.2	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV	++ Gain estimé à environ 1500 teq CO2	0	0	0	0	0
8.4	BUS : DEDELISATION ET BAISSSE DE CO2	++ Gain estimé à environ 1250 teq CO2. Réduction des émissions de polluants	0	0	0	0	0
8.5	DEVELOPPER LES PLANS DE DEPLACEMENT INTER-ENTREPRISES (PDIE)	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE	+ Gains estimés à 18 teq CO2. Réduction des émissions de polluants	0	0	0	0	0

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	0	0	+	+ Amélioration du paysage urbain	+ Effets favorables sur le cadre de vie et la santé	0
8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	+ Gain estimé à 28 teq CO2	0	0	0	0	0
8.9	RENDRE LES DEPLACEMENTS DANS LE VAL D'OISE AGREABLES ET RESPONSABLES	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
8.10	ORGANISATION D'EVENEMENTS POUR FAVORISER L'UTILISATION DES VELOS (AVEC L'ASSOCIATION VELOS SOLIDAIRES)	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	0
8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS	+ Réduction des émissions de GES estimées à 72 teq CO2. Les véhicules électriques contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants	0	0	0	0	0
8.12	ENEDIS : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE ELECTRIQUE	+ Gain GES non quantifié Les véhicules électriques contribuent aussi à la réduction des émissions de polluants	0	0	0	0	0

IV- 1. AXE 9 - PILOTAGE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
9.1	ANIMATION DE LA DEMARCHE PCAET / AGENDA 21	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
9.2	REALISATION DES BILANS CARBONE TERRITOIRE ET PATRIMOINE ET SERVICES	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
9.3	LANCEMENT DE LA DEMARCHE CIT'ERGIE (MANAGEMENT DE L'ENERGIE AVEC L'ADEME)	Indirect Les actions qui seront mises en place dans le cadre de la démarche Citergie pourront avoir un effet positif	0	0	0	Indirect Les actions qui seront mises en place dans le cadre de la démarche Citergie pourront avoir un effet positif	Indirect Les actions qui seront mises en place dans le cadre de la démarche Citergie pourront avoir un effet positif
9.4	NOMINATION D'ECO AGENTS DANS CHAQUE SERVICE DE LA VILLE D'ERAGNY	Indirect	0	0	0	Indirect	0
9.5	SENSIBILISATION ET RELAIS DU PLAN CLIMAT AUPRES DES ENTREPRISES ET ARTISANS SUR LA PERIODE 2017 - 2022	Indirect	0	0	0	Indirect	Indirect
9.6	DEVELOPPER LES CENTRES DE LOISIRS A ERE (EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT)	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
9.7	MALLETES PEDAGOGIQUES LE FUTUR C'EST NOUS	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
9.8	SUIVI ET ENRICHISSEMENT DES CHARTES D'ENGAGEMENT	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées	Indirect, selon les nouvelles actions ajoutées

IV- 1. AXE10 – COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

N° Action	NOM ACTION	Incidences sur l'air, le climat et l'énergie	Incidences sur le milieu physique	Incidences sur le milieu naturel	Incidences sur le paysage	Incidences sur le milieu humain	Adaptation au changement climatique
10.1	AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR TOUS	0	0	0	0	++	0
10.2	FOND DE SOLIDARITE EAU (DISPOSITIF D'AIDE POUR PAYER LES FACTURES)	0	0	0	0	++	0
10.3	PROJET TEKNIK : AMELIORER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE ET DE SES METIERS AUPRES DES JEUNES	0	0	0	0	++	0
10.4	DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION	0	0	0	0	++	0
10.5	ACCES A LA SANTE (AVEC LA CREATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)	0	0	0	0	++	0
10.6	TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES : ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	0	0	0	0	++	0
10.7	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES ET SEMI-COLLECTIFS D'ENFANTS ET DE COLLEGIENS	0	0	0	0	++	0
10.8	"ACCES-SIT", UNE ENTREPRISE LIBEREE	0	0	0	0	++	0
10.9	DEMARCHE RSE GLOBALE ET RECHERCHE LABEL LUCIE ET CERTIFICATION ISO14001	0	0	0	0	++	0
10.10	DEVELOPPER LE "PASS CAMPUS" PERMETTANT AUX ETUDIANTS UN ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE À TARIF REDUIT	0	0	0	0	++	0
10.11	MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU HANDICAP	0	0	0	0	++	0
10.12	OPERATION DE SUIVI-OPERATIONNEL DES 8 COPROPRIETES DE LA BASTIDE	0	0	0	0	++	0
10.13	MA COMMUNE MA SANTE (MISE EN PLACE DE COMPLEMENTAIRES SANTE)	0	0	0	0	++	0

PLAN CLIMAT / AGENDA 21
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-
PONTOISE**

**IV – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
STRATEGIQUE**

**V – METHODE DE MISE EN ŒUVRE de
l'EES**



V - METHODES DE MISE EN ŒUVRE DE L'EES

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ESS).

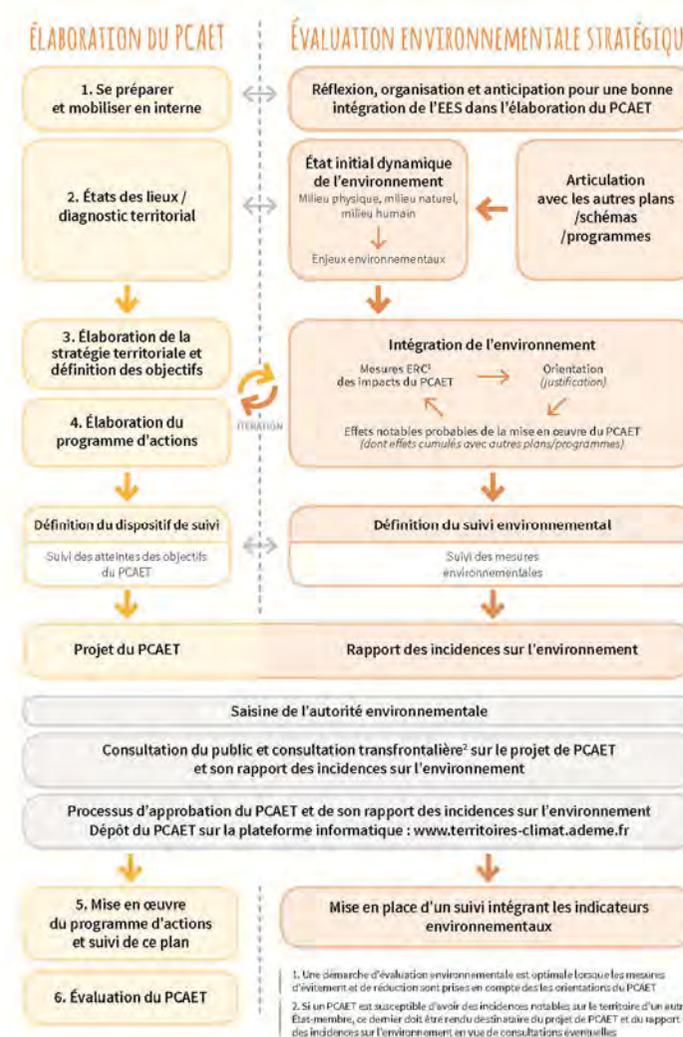
Conformément à ce décret, l'ESS a été réalisée en trois grandes étapes :

- ✓ une séquence de diagnostic ;
- ✓ une séquence de contribution à la construction du PCAET grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées ;
- ✓ une séquence de finalisation basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.

Le schéma ci-contre reprend le principe de la démarche de l'évaluation environnementale stratégique et son articulation avec le PCAET.

L'EES a été menée par les bureaux d'étude ETD et JPC-Partner en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Il est important de préciser que l'élaboration du PCAET de Cergy Pontoise a été lancé en mars 2015, soit avant l'obligation de mise en œuvre de l'évaluation environnementale. La séquence de diagnostic avait essentiellement porté sur les enjeux climat air énergie. Elle a été complétée fin 2016 par des éléments sur le milieu physique, le milieu naturel et paysager.



SCHEMA DE L'ARTICULATION DE L'ESS ET DU PLAN CLIMAT (ADEME)

Cependant, la CACP avait décidé de coupler l'élaboration du PCAET à celle de l'Agenda 21. Cette approche avait permis dès le début d'avoir une vision très large sur tous les enjeux du développement durable.

V- 1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

En amont du PCAET, une analyse des enjeux a donc été menée.

Afin d'analyser les enjeux du territoire, une grille de lecture correspondant aux différents objectifs du développement durable et d'un plan climat a donc été élaborée. Celle-ci comporte dix grands enjeux :

ENJEU

Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique
 Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
 Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)
 Adaptation au changement climatique
 Protection de l'atmosphère, qualité de l'air et santé

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Aménagement ou investissement durable
 Cohésion sociale, solidarité et citoyenneté
 Sensibilisation des acteurs aux enjeux
 Epanouissement de tous les êtres humains

TABLEAU 1 : GRILLE D'ANALYSE DES ENJEUX DU PLAN CLIMAT AGENDA 21

Le dernier enjeu « épanouissement de tous les êtres humains » peut sembler très large. L'ensemble des autres objectifs y contribue. Il a été décidé d'attribuer dans ce volet des aspects non pris en compte par ailleurs, comme la qualité de vie (indice de développement humain, bonheur...), la santé, l'accès à la culture et aux loisirs, ...

Prise en compte de l'existant

L'analyse des documents existants a permis d'identifier les enjeux qui sont déjà pris en compte par la CACP dans ses différents documents de planification.

Les enjeux ont ensuite été classés en fonction du niveau d'investissement du territoire à leurs égards afin d'identifier les manques et les besoins de compléments pour atteindre les objectifs.

Pour chacun des grands enjeux ci-dessous, l'analyse du niveau de prise en compte a été réalisée sur trois niveaux :



Agit favorablement sur l'enjeu



N'agit pas ou très peu



Agit défavorablement

Quels enjeux pour le nouveau Plan Climat Agenda 21 ?

Le croisement de ces deux analyses a permis d'identifier les principaux enjeux à prendre en compte pour le Plan Climat - Agenda 21 de la CACP en cours d'élaboration.

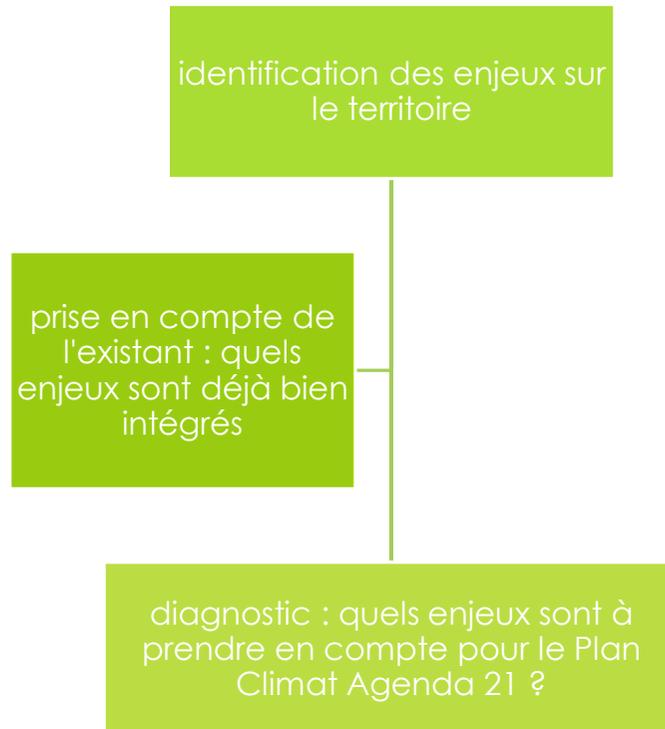


FIGURE 1 : METHODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX

Cette analyse a ensuite permis d'établir l'état initial de l'environnement et les perspectives d'évolution de l'état initial.

V- 2. ANALYSE DES IMPACTS

L'analyse des impacts a été réalisée à dire d'expert.

La quantification des gains en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de consommation d'énergie s'est appuyée sur l'expertise des bureaux d'étude ETD et JPC Partner.

Les impacts des actions ont été évalués par les différents services de la CACP concerné par chacune des thématiques.

V- 3. PILOTAGE DE L'EES

L'évaluation environnementale stratégique a été pilotée par la mission Développement Durable de la CACP, sous la responsabilité du Vice-Président en charge du Développement Durable Marc Denis.

V- 4. AUTEURS DE L'EES

L'évaluation environnementale stratégique a été rédigée par :

- ✓ Carole Piedvache, bureau d'étude ETD
- ✓ Magaly Pennequin, bureau d'étude JPC-Partner